

---

# RAPPORT SUR LES RISQUES

---

PILIER 3 - 30.06.2019

---

# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>TITRISATION</b>	<b>43</b>
1.1	Risques liés aux contextes macro-économiques, de marché et réglementaire	3	<b>5</b>	<b>LES RISQUES DU MARCHÉ</b>	<b>45</b>
1.2	Risques de crédit et de contrepartie	7	5.1	<i>Value at risk 99% (Var)</i>	45
1.3	Risques de marché et structurels	8	5.2	Exigence en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché	47
1.4	Risques opérationnels et de modèles	9	<b>6</b>	<b>LES RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>51</b>
1.5	Risques de liquidité et de financement	11	6.1	Exigences en fonds propres	51
1.6	Risques liés aux activités d'assurance	12	<b>7</b>	<b>LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE</b>	<b>53</b>
<b>2</b>	<b>GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>LES RISQUES DE LIQUIDITÉ</b>	<b>55</b>
2.1	Périmètre prudentiel	13	8.1	Actifs grevés et non grevés ( <i>encumbered assets</i> )	55
2.2	Exigences en fonds propres	19	8.2	Réserve de liquidité	56
2.3	Ratio de levier	21	8.3	Ratios réglementaires	56
2.4	Ratio TLAC	24	8.4	Bilan échéancé	57
2.5	Coussin contra-cyclique	24	<b>9</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>61</b>
2.6	Ratio conglomérat financier	24	9.1	Index des tableaux du Rapport sur les risques	61
<b>3</b>	<b>LES RISQUES DE CRÉDIT</b>	<b>25</b>			
3.1	Informations quantitatives	25			
3.2	Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit global (crédit et contrepartie)	29			
3.3	Détail risque de crédit	34			
3.4	Détail risque de contrepartie	39			

## ABRÉVIATIONS COURANTES

Millions d'euros : M EUR / Milliards d'euros : Md EUR / ETP : Effectifs en équivalent temps plein  
Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

---

# RAPPORT SUR LES RISQUES

---

PILIER 3 - 30.06.2019



# 1

## FACTEURS DE RISQUES

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

### 1.1 RISQUES LIÉS AUX CONTEXTES MACRO-ÉCONOMIQUES, DE MARCHÉ ET RÉGLEMENTAIRE

**1. L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, des incertitudes liées au rythme de resserrement de la politique

monétaire américaine ainsi que des craintes de ralentissement économique en Chine. Le niveau des taux d'intérêt observés ces dernières années, notamment en zone euro, a affecté et pourrait continuer d'affecter la marge nette d'intérêt et donc les résultats des activités de banque de détail du Groupe.

Une période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a entraîné une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier. Ceci peut se traduire par des prises de risque excessives, avec un relâchement des critères d'octroi de crédit, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Cette situation accroît le risque de perturbations financières liées à la conduite des politiques monétaires, dans le cas où une surprise haussière de l'inflation et un durcissement de la politique monétaire aux États-Unis et en zone euro conduiraient à une remontée, mal contrôlée, des taux d'intérêt. Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Dans cette configuration, le Groupe pourrait être affecté par une réévaluation brutale des risques sur les marchés de capitaux et du crédit et la baisse de valeur et de liquidité sur certains marchés d'actifs. En outre, dans un contexte de hausse marquée de l'endettement public et privé au cours des dernières années dans certains pays avancés ou émergents, une hausse rapide des taux d'intérêt

affecterait les taux de change, la capacité de certains emprunteurs à respecter leurs obligations financières et plus généralement pèserait sur les perspectives de croissance économique et pourrait avoir aussi un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers. La mise en place de mesures protectionnistes fortes (ou la menace de telles mesures), notamment sous l'effet de la politique américaine, pourrait affecter le dynamisme des échanges internationaux de biens et services et avoir des répercussions sur l'environnement économique dans lequel le Groupe exerce ses activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

## 2. Les résultats du Groupe pourraient être affectés négativement par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France, Europe et États-Unis).

Au 30 juin 2019, les expositions de crédit du Groupe portent principalement sur la France (à hauteur de 43%), sur l'Europe de l'Ouest, hors France (à hauteur de 22%), sur l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 7%) et sur les États-Unis (à hauteur de 13%).

En France, principal marché du Groupe, la reprise de la croissance et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier mais une rechute de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs.

Compte tenu de sa diversification géographique, le Groupe exerce des activités sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, de même qu'en Afrique. Il est probable que des incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques qu'ils représentent. Ces incertitudes peuvent venir de l'évolution des prix du pétrole qui peut affecter la santé financière des pays producteurs, de l'évolution du régime de sanctions vis-à-vis de la Russie, des déficits jumeaux en Roumanie dont la correction pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Les activités de marchés de capitaux et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Un changement significatif défavorable du contexte politique, macro-économique ou financier de ces pays pourrait peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

À la suite de tensions géopolitiques et politiques, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays et organisations internationales ont imposé des sanctions en mars 2014 contre des individus et des entreprises russes, qui ont été durcies en 2018. Les sanctions ont nui à la valeur du rouble, ainsi qu'aux conditions de financement et à l'activité économique en Russie. Le risque de nouvelles évolutions défavorables persiste en cas de tensions géopolitiques accrues et/ou de sanctions supplémentaires par les pays occidentaux et/ou par la Russie, ainsi qu'en cas de rechute du prix du pétrole.

En zone euro, la situation économique et financière pourrait être affectée par une évolution défavorable de l'économie d'un ou plusieurs États Membres. En particulier, en Italie, la combinaison d'un niveau de dette publique élevé, d'une croissance faible et

d'un secteur bancaire toujours affecté par une proportion importante d'encours de crédits non performants, accroît le risque de tension sur les conditions de financement. Des tensions excessives pourraient alors provoquer une contagion sur les pays périphériques de la zone euro et avoir un impact négatif sur l'économie de la région et, finalement, sur la stabilité de la zone monétaire. Cela pourrait conduire la BCE à relâcher à nouveau les conditions monétaires via des politiques non conventionnelles afin d'éviter une crise systémique, ce qui pourrait impacter négativement les résultats du Groupe sur certaines de ses activités. Enfin, une aggravation des tensions commerciales avec des mesures américaines protectionnistes s'élargissant à la zone euro pourraient affecter négativement certains secteurs.

## 3. Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, est susceptible de peser sur l'activité et les résultats du Groupe tant sur son marché domestique français qu'à l'international.

Toutes les activités du Groupe sont confrontées à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les « *fintechs* », de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La stratégie du Groupe pour répondre à ces défis, notamment en matière de développement des technologies digitales, pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

## 4. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité, la situation, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

### Cadre réglementaire général

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les clients, les déposants, les créanciers et les investisseurs. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces réglementations. Leur non-respect peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Cet environnement réglementaire est marqué par son caractère évolutif et par une complexité croissante, ce qui accroît l'incertitude relative aux impacts futurs sur l'activité et la rentabilité du Groupe. Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures pour le Groupe.

#### Lois et réglementations françaises et européennes

Le Groupe applique la réglementation Bâle 3, relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise, mise en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR modifié par CRR2 et CRD4 modifié par CRD5). Ces textes européens font l'objet et continueront de faire l'objet de modifications pour refléter les changements du cadre Bâle 3.

Ces règles augmenteront à partir de 2022 les exigences de fonds propres réglementaires auxquelles les banques en général, et le Groupe en particulier, sont soumises, avec notamment des contraintes sur les modèles internes pour le risque de crédit IRB (*Internal Ratings- Based*), la refonte des modèles internes pour le risque de marché (FRTB, *Fundamental Review of the Trading Book*) et la disparition du modèle interne pour le risque opérationnel, remplacé par une approche Standard.

Elles prévoient, par ailleurs, un « *output floor* » global : les RWA calculés selon les modèles internes de la banque se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de l'assiette des RWA qui résulteraient de l'application de la méthode standard (crédit, marché et opérationnel). Le niveau d'*output floor* augmentera ensuite progressivement, passant de 50% en 2022 à 72,5% en 2027. Néanmoins, il faudra attendre leur transposition en droit européen (CRR 3/CRD 6) pour que ces règles soient applicables au Groupe.

Le calendrier d'application effective de ces dispositions au Groupe est susceptible d'évoluer en fonction de la transposition définitive des règles du comité de Bâle dans le droit européen. En dépit des mesures prises par le Groupe pour adapter ses activités à des nouvelles dispositions et en réduire ainsi les impacts, la finalisation du cadre réglementaire Bâle 3 est susceptible d'augmenter les exigences de fonds propres sur certaines activités et réduire ainsi le retour sur fonds propres.

Au-delà de l'évolution des dispositions réglementaires, la BCE a pris une série d'initiatives importantes pour renforcer les modèles internes de calcul des exigences en fonds propres et leur comparabilité. Ceci concerne la stratégie de déploiement des modèles internes sur des entités actuellement en approche standard, l'harmonisation de la définition interne du défaut, le lancement en 2017 d'un programme à 3 ans de revue des modèles internes (TRIM ou *Targeted Review of Internal Models*), ou encore la valorisation des actifs illiquides au bilan. L'impact de ces mesures est encore incertain. En particulier, le programme TRIM lancé en 2017, auquel le Groupe est soumis, n'est pas encore achevé et pourrait se traduire par des augmentations d'exigences en fonds propres, ainsi que par des coûts d'adaptation des systèmes et processus internes du Groupe.

Par ailleurs, l'Union européenne a adopté en avril 2019 une disposition imposant aux banques une déduction prudentielle en fonds propres sur la base d'une insuffisance éventuelle de couverture des prêts non performants (NPL ou « *Non Performing Loans* ») par les provisions. Cette couverture est appréciée par rapport à des niveaux de référence fixés en fonction de l'ancienneté dans la classification « défauts » des encours concernés. Cette disposition s'applique au Groupe sur les

nouveaux prêts mis en place et considérés comme des NPL depuis le 26 avril 2019. En pratique, les déductions prudentielles considérées n'interviendraient pas avant 2021, ce qui pourrait impacter le niveau de solvabilité du Groupe.

Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque financier (et notamment sur son cours de bourse) lié à la limitation potentielle de sa capacité à distribuer des dividendes sur décision du superviseur. Celui-ci peut en effet imposer des contraintes complémentaires sur la gestion des fonds propres de la banque, motivées par le niveau des différentes exigences en fonds propres ou par tout autre élément.

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities* ou « exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles ») est défini dans la directive européenne du 5 mai 2014 établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Bank Recovery and Resolution Directive* ou « BRRD ») transposée en droit français par l'ordonnance du 20 août 2015, (l'« Ordonnance »). Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes et recapitaliser la banque selon les conditions prévues dans la BRRD. Cette exigence est calculée comme étant le montant minimal de fonds propres et d'engagements éligibles exprimé en pourcentage du total des engagements et des fonds propres de l'établissement.

L'Ordonnance impose notamment aux établissements de crédit, soumis à la surveillance directe de la BCE (ce qui est le cas de Société Générale), d'élaborer et de communiquer à la BCE un plan préventif de rétablissement décrivant les mesures de rétablissement permettant de faire face à une détérioration significative de leur situation financière.

Le ratio de « capacité d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* - « TLAC ») s'applique aux établissements systémiques G-SIB. Les instruments inclus dans le ratio TLAC doivent notamment être subordonnés (structurellement, contractuellement ou statutairement) aux engagements opérationnels. Toutefois, les banques de l'Union européenne pourront être autorisées à inclure un montant limité de dette senior préférée (2,5% des RWA en 2019, 3,5% des RWA en 2022), sous réserve de l'obtention d'une autorisation de l'autorité de résolution. Afin de limiter le risque de contagion, les établissements G-SIB seront tenus de déduire du numérateur de leur propre ratio TLAC leur exposition aux instruments et engagements inclus dans le ratio TLAC émis par d'autres établissements G-SIB.

Les exigences MREL et TLAC présentent un risque comparable. Elles contraignent la structure du passif et nécessitent le recours aux marchés de dette subordonnée avec un impact sur le coût, voire sur la capacité de financement du Groupe. La Directive (EU) 2019/879 (« BRRD II »), modifiant la BRRD, modifie la définition du MREL de façon à faire converger ce ratio avec le TLAC.

Par ailleurs, le 27 juin 2019 a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne une série de mesures législatives appelée le « paquet bancaire », incluant entre autres les textes CRR2 et CRD5. Les Etats Membres disposent d'un délai de 18 mois pour transposer ces textes dans le droit national.

Le cadre réglementaire existant et les réformes à venir pourraient avoir un impact sur le niveau des fonds propres, le coût de financement du Groupe ou encore certaines activités qui devront s'adapter à ces nouvelles contraintes, ainsi que sur la manière dont le Groupe organise ses activités. Néanmoins, l'ampleur de cet impact reste encore incertaine à ce stade.

Les réglementations EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) et Dodd Frank (voir « Lois et réglementations américaines » ci-dessous) ont pour objectif, entre autres, d'imposer la compensation auprès de chambres de compensation

des opérations sur dérivés de gré à gré dites « standard », et pour les opérations non standard, de les soumettre à l'obligation d'échange bilatéral de marges de variation.

En 2019, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté un projet de règlement et finalisent l'adoption d'un autre règlement modifiant le règlement EMIR, qui une fois mis en œuvre pourraient avoir des impacts sur l'activité et les résultats du Groupe :

Le projet de règlement UE communément appelé « EMIR 2.2 » concerne le renforcement des pouvoirs de supervision des contreparties centrales de pays tiers par les autorités de l'Union européenne. Au titre de ce règlement, les contreparties centrales de pays tiers d'une importance systémique substantielle devront être établies dans l'Union européenne. Il reviendra à l'AEMF d'évaluer si une contrepartie centrale présente une telle caractéristique, la décision finale étant prise par la Commission européenne. Les éventuelles décisions de localisation dans l'Union européenne pourraient, si elles étaient mises en place, entraîner des risques opérationnels, occasionner des coûts supplémentaires et donc peser sur les résultats du Groupe.

Le règlement UE 2019/834 du 20 mai 2019, communément appelé « EMIR Refit », vise, entre autres, à exempter de l'obligation de compensation les contreparties financières ne dépassant pas certains seuils de positions « sur les dérivés de gré à gré » ainsi qu'à alléger les exigences de déclaration pour certaines contreparties non financières.

L'entrée en vigueur en 2018 du règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD ») accroît le risque de non-conformité du fait du fort volume de données personnelles que le Groupe traite dans le cadre normal de ses activités, en particulier dans la banque de détail.

En outre, le Groupe est soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts sur le Groupe peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

#### Lois et réglementations américaines

La loi américaine sur la réforme du consommateur Dodd-Frank Wall Street de 2010 (la « loi Dodd-Frank ») fournit un cadre général d'importantes réformes de la réglementation financière destinées à renforcer la surveillance et la réglementation bancaires et à contribuer à la stabilité financière. Le *Dodd-Frank Act* contient des mesures concernant la surveillance du risque systémique, des normes prudentielles des banques, la résolution ordonnée des institutions financières d'importance systémique, la réglementation des dérivés de gré à gré, la protection des consommateurs et des investisseurs et la capacité des entités bancaires et leurs sociétés affiliées (filiales et succursales) à se livrer à des activités de négociation pour compte propre comme contrepartie, ou à certaines transactions impliquant des *hedge funds* ou des fonds de *private equity*.

L'intégralité des réglementations nécessaires pour l'application de loi Dodd-Frank n'a pas encore été finalisée et des réglementations supplémentaires restent à prévoir. Le *Dodd-Frank Act*, ainsi que les autres mesures réglementaires post-crise financière de même nature, mises en place aux États-Unis, ont augmenté les coûts de mise en conformité, ont limité les activités et ont pour conséquence une plus grande surveillance prudentielle et un risque accru lié à la conformité avec les réglementations supplémentaires, également susceptibles d'avoir des conséquences défavorables pour les banques (y compris le Groupe). Le *Dodd-Frank Act* octroie également une plus grande autorité réglementaire et juridictionnelle aux autorités de marché américaines, principalement la CFTC et la SEC, sur Société Générale et soumet le Groupe à des mesures supplémentaires de contrôle et de surveillance.

L'actuelle administration présidentielle américaine a exprimé des objectifs politiques différents qui pourraient infléchir ces dispositions mais sans modifier en substance le *Dodd-Frank Act*.

Bien que certaines des règles et réglementations soient toujours sous la forme de propositions ou n'aient pas encore été présentées, la majorité des règles applicables au Groupe sont déjà finalisées et ont entraîné ou vont entraîner un surcoût et une limitation de certaines activités du Groupe. Les nouvelles politiques et propositions de nouvelles réglementations ou lois, une fois adoptées, pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe et/ou sur la valeur ou la liquidité des titres émis par la Société Générale.

En tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des « *US persons* », libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière US, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. En 2018, le Groupe a conclu plusieurs accords avec des autorités américaines mettant fin à leurs enquêtes sur des infractions aux lois et réglementations américaines susmentionnées. Ces accords prévoient notamment la suspension, pour une durée de trois ans, des poursuites pénales encourues aux États-Unis. La même année, Société Générale a également conclu une Convention Judiciaire d'Intérêt Public avec le Parquet National Financier permettant de clôturer l'enquête ouverte par ce dernier concernant des infractions aux lois anti-corruption françaises. Aux termes de cette Convention, Société Générale s'est engagée sur une durée de deux ans, à faire évaluer par l'Agence française anti-corruption la qualité et l'effectivité des mesures de lutte contre la corruption qu'elle a mises en place. La Banque a également convenu avec le Conseil des Gouverneurs de la Réserve Fédérale américaine d'engager un consultant indépendant en charge d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du renforcement de son programme de conformité à la réglementation américaine en matière de sanctions économiques. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et française, le Groupe s'est engagé à mettre en place, via un programme et une organisation dédiée, des actions correctives visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût peut être significatif et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés US, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un nouveau manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

#### 5. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Lors de la dégradation de la situation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. De plus, l'évolution de la réglementation en vigueur, pourrait impacter le volume des transactions que le Groupe effectue au nom de ses clients, entraînant une baisse de chiffre d'affaires lié à ces activités. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduirait à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

## 6. Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe

Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont convenu d'une « extension flexible » du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne jusqu'au 31 octobre 2019. Toutefois, les termes de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne n'ont pas encore été approuvés par le Parlement britannique. Les négociations sont en cours avec une probabilité croissante d'un Brexit sans aucun accord. Cela aura à son tour un impact sur la disponibilité (ou non) d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 et la nature des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne reste floue.

Selon les scénarios envisagés, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est susceptible de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux. Ces perturbations pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe, ainsi que sur le cadre réglementaire auquel certaines de ses activités sont soumises.

Au 30 juin 2019, le Groupe porte une exposition de crédit (*Exposure at Default*) à hauteur de 48 milliards d'euros sur le Royaume-Uni.

## 7. Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.

Le nouveau plan stratégique et financier du Groupe pour la période 2017-2020 prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre d'une accélération de la transformation digitale de son modèle, la rationalisation du réseau d'agences de la banque de détail en France, le renforcement de son dispositif de contrôle interne et l'ancrage de la culture de responsabilité. Il inclut également un certain nombre d'objectifs financiers relatifs à l'évolution de la rentabilité sur fonds propres, des économies de coûts et des ratios de capital.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macro-économique et au développement des activités. La non-réalisation de ces hypothèses ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

# 1.2 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Les actifs pondérés soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 294 milliards d'euros au 30 juin 2019.

## 8. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de trading, de financement, d'émission et de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent entre autres des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, des entreprises, des chambres de compensation, des hedge funds ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations, si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition.

De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe.

À la suite de la crise financière, les régulateurs ont encouragé ou imposé la compensation obligatoire de certains instruments dérivés précédemment négociés de gré à gré, ce qui a augmenté l'exposition du Groupe et des acteurs des marchés financiers sur les chambres de compensation : le défaut de l'une d'entre elles ou de l'un de ses membres affecterait les marchés financiers et pourrait avoir des conséquences négatives sur le Groupe.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

Ce risque est accru en cas de concentration des expositions sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. Les dispositifs et méthodes que le Groupe utilise pour assurer une diversification de ses risques de crédit et de

contreparties pourraient être insuffisants ou défaillants dans la prévention de la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents et pourrait impacter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2019, les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposée sur son portefeuille Entreprises sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 18% de l'exposition), les Activités immobilières (10%) et les Services aux entreprises (10%).

## 9. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds*, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. À noter que le nombre de transactions compensées augmente et va continuer d'augmenter venant accroître nos expositions face aux chambres de compensation mais réduisant nos positions bilatérales. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés et pourrait impacter l'activité du Groupe de manière significative, ses résultats et sa situation financière.

### 10. Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas, (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement.

Le Groupe pourrait être conduit à augmenter significativement ses provisions pour créances douteuses, en raison d'une augmentation des actifs en défaut ou d'une révision des perspectives de recouvrement. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Groupe comptabilise des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques. Le coût du risque du Groupe pourrait être affecté négativement par une détérioration avérée ou anticipée de la qualité des portefeuilles d'encours de crédit ou des perspectives macro-économiques. En outre, les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement pourraient s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement ou se traduire par une certaine volatilité en cas de fluctuations des perspectives économiques. Ceci pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2019, les stocks de provisions au bilan sur actifs sains et en défaut s'élevaient respectivement à 1,9 milliards d'euros et 9,4 milliards d'euros. A cette date, le taux de prêts non performants rapportés aux encours représente 3,4% et le taux de couverture de ces prêts par les provisions s'élève à environ 55%.

## 1.3 RISQUES DE MARCHÉ ET STRUCTURELS

Au 30 juin 2019, les actifs pondérés soumis au risque de marché s'élevaient à 18 milliards d'euros, soit 5% des RWA totaux du Groupe.

### 11. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.

La volatilité des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de trading et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du régime de volatilité peut rendre difficile ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe.

La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes

acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### 12. La variation des taux d'intérêt pourrait peser négativement sur les activités de banque de détail.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorablement significative les résultats de la banque de détail, notamment en France.

### 13. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen, la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Dans la mesure où ses revenus et charges ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière défavorable la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

**14. Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur ces marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions et entraîner d'importantes pertes pour certains métiers du Groupe.**

Dans de nombreux métiers du Groupe, dont les activités de marché, le refinancement et la gestion d'actifs, une baisse prolongée des marchés financiers (liée à des conditions de financement durcies, un ralentissement économique global, une guerre commerciale, etc.), en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées ou d'ajuster la couverture de ses positions. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides, notamment ceux où une majorité d'acteurs sont positionnés dans le même sens (« positions de place »). Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plates-formes de trading, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler ou de prévoir l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, en cas de situation de taux d'intérêt bas et de politiques monétaires accommodantes sur une longue durée, certains acteurs des marchés financiers pourraient modifier leur comportement et prendre davantage de risques dans une optique de recherche de rendement, se traduisant entre autres par un allongement des maturités, une plus grande complexité des produits traités, l'émergence de nouvelles positions de place. Une telle situation pourrait engendrer une moindre liquidité des marchés financiers en période de stress et augmenter les risques de dislocation ou flash crash, ce qui pourrait conduire pour le Groupe à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

**15. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.**

Le Groupe est exposé à un risque de perte en cas d'inefficacité d'une stratégie de couverture utilisée, notamment sur les activités de marché. Ces stratégies de couverture font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché, induisant une stratégie de couverture inefficace et cause de pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

## 1.4 RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE MODÈLES

Au 30 juin 2019, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels s'élevaient à 49 milliards d'euros, soit 14% des RWA totaux du Groupe.

**16. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.**

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient

inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

*Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer à la section « Risques de non-conformité, litiges ».*

**17. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.**

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients et au final une atteinte à la réputation du Groupe. Cela est également susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière et peut être source de litiges.

Un nombre croissant de sociétés, y compris des institutions financières, a connu des tentatives d'intrusion ou même de violation de leur système de sécurité des technologies de l'information, certaines impliquant des attaques ciblées et sophistiquées sur leur réseau informatique et aboutissant à des pertes, vols, ou divulgation de données confidentielles. Les techniques utilisées visant à obtenir un accès non autorisé, à

dégrader le service ou saboter les systèmes d'information changent fréquemment et sont souvent inconnues avant l'attaque, et le Groupe peut ainsi se trouver dans l'incapacité d'anticiper ces techniques et d'y parer en mettant en œuvre en temps voulu les mesures défensives adéquates. De même, les techniques de fraudes internes et externes sont mouvantes et protéiformes et suivent de près l'évolution technologique des activités financières et les habitudes des clients conduisant les fraudeurs à développer régulièrement de nouvelles techniques d'attaques. De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe ses résultats et sa situation financière.

En outre, le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, de service à la clientèle, de gestion de l'exposition aux risques ou d'expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation.

**18. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques ou des catastrophes naturelles.**

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles ou une crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise) ou des mouvements sociaux d'ampleur, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance) qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

**19. Le système de gestion des risques du Groupe, notamment basé sur des modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.**

Le Groupe engage des moyens importants pour identifier, mesurer et encadrer ses risques et met notamment en œuvre différentes techniques pour gérer son profil de risques.

Néanmoins, ces techniques de gestion des risques, qui reposent souvent sur des modèles, pourraient s'avérer inadaptées face à certains risques, qui ne seraient pas correctement intégrés dans les observations historiques et les scénarios hypothétiques retenus pour paramétrer ces modèles et donc engendrer des pertes pour le Groupe.

**20. Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.**

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale dans le secteur des services financiers, afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties. La réputation du Groupe pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables, faille dans ses contrôles, non-respect de ses engagements (notamment environnementaux et sociaux) ou décisions stratégiques (activités, appétit aux risques...) mais aussi par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Des commentaires négatifs, qu'ils soient fondés ou non, concernant le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa position concurrentielle, la valeur des titres émis ou son accès au financement.

La réputation du Groupe pourrait notamment être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle (risques opérationnels, réglementaires, de crédit et de marché, etc.) ou à la suite du comportement inapproprié d'un employé notamment envers un client (non-respect des règles de protection du consommateur) ou altérant l'intégrité des marchés (abus de marché, conflits d'intérêts). La réputation du Groupe pourrait aussi être affectée par une fraude externe ou une fuite d'information, par le financement d'une industrie exposée médiatiquement, ou encore par une opération considérée non-conforme à un engagement environnemental ou social. De même, un manque de transparence ou des erreurs dans sa communication ou des erreurs en particulier sur ses résultats financiers pourraient impacter sa réputation. Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients (et prospects) ou de confiance de la part de ses investisseurs qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats ou la situation financière du Groupe ou sa capacité à attirer ou retenir des talents.

**21. Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés, ainsi que des évolutions significatives des réglementations concernant les processus de gestion des ressources humaines et les rémunérations, pourraient peser sur les performances du Groupe.**

L'incapacité à attirer et retenir les collaborateurs qualifiés, la forte rotation du personnel ou le départ de talents stratégiques pourraient exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation dans la qualité des services proposés (en particulier dans des implantations géographiques où le marché du travail est fortement concurrentiel pour les profils qualifiés). Afin d'attirer et retenir des collaborateurs qualifiés et dotés des compétences, parfois nouvelles, nécessaires au bon développement des activités, le Groupe doit ainsi offrir des perspectives de carrière, de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché. L'incapacité du Groupe à atteindre ses objectifs de ressources humaines, y compris pour des facteurs externes, pourrait affecter négativement sa performance commerciale et opérationnelle et donc ses résultats.

En outre, le secteur financier européen est soumis à un encadrement accru de ses politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés...), ce qui peut contraindre le Groupe dans sa capacité à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen et comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée.

D'autres évolutions réglementaires, en particulier le Règlement Général de la Protection des Données et les réglementations liées à la protection de la clientèle (directives européennes (i) sur les Marchés d'Instruments Financiers et (ii) sur la Distribution d'assurances et leurs textes associés, dits respectivement « MIF II » et « DDA »), entrées en application en 2018, portent entre autres des exigences sur les processus opérationnels de gestion des ressources humaines et sur les rémunérations du personnel, entraînant ainsi pour le Groupe des obligations de conformité et des coûts liés à l'adaptation de son modèle opérationnel.

## 1.5 RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

### 22. Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Plusieurs d'entre elles ont accru sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques. Elles ont assoupli les exigences de collatéral et, dans certains cas, ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter des montants importants de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires.

Cette politique de taux bas pourrait avoir des incidences sur l'activité et la rentabilité du Groupe, en impactant notamment la marge nette d'intérêt. Les efforts du Groupe pour diminuer son coût de financement pourrait par ailleurs être amoindri par l'importance, notamment sur le marché français, des produits d'épargne réglementés (tels que le Livret A et le PEL) rémunérés à des taux supérieurs au niveau actuel du marché. Cette situation de taux bas pourrait également continuer à générer une hausse des remboursements anticipés de prêts immobiliers et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises.

Aux États-Unis, la Fed semble avoir mis un terme à son cycle de hausse du taux directeur (entamé en décembre 2015) et se dirige à nouveau vers des baisses de taux dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale. Des nouveaux tarifs et/ou des sanctions restent des risques supplémentaires à surveiller dans la mesure où ils pourraient accentuer l'affaiblissement de la croissance globale. Cela pourrait accroître la volatilité des marchés financiers et augmenter les primes de risque de manière significative. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

En zone euro, l'affaiblissement de la croissance conduit également la BCE vers un assouplissement monétaire supplémentaire avant même d'avoir pu normaliser sa politique de taux négatifs. Dans ce contexte, les taux d'intérêt devraient rester faibles pour une période prolongée.

La marge de manœuvre de la BCE face à une éventuelle résurgence des tensions financières dans certains États membres paraît aujourd'hui réduite. Dans le cas extrême d'une restructuration de la dette souveraine d'un pays de la zone euro, des restrictions des mouvements de capitaux transfrontaliers pourraient être mises en place.

La fragmentation des marchés financiers européens est aujourd'hui en partie « masquée » par la politique de la BCE. L'absence d'une nette avancée sur l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux laisse la zone euro dans une situation de vulnérabilité potentielle.

Un monde plus fragmenté sur le plan politique et les risques de mesures exceptionnelles contre-productives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

### 23. La dépendance du Groupe à son accès au financement et ses contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des « spreads » de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des « spreads » de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces spreads peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de rating.

La notation du Groupe par les agences s'appuie notamment sur l'examen de sa gouvernance, sa stratégie, la qualité et la diversité de ses sources de revenus, l'adéquation de ses fonds propres, la qualité de sa structure de bilan, sa gestion des risques et son appétit pour le risque. Ainsi, toute détérioration de ces facteurs pourrait conduire à une dégradation de la notation du Groupe. La dégradation de la notation de crédit du Groupe est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi le contraindre à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pèserait sur sa liquidité.

Une partie des dettes du Groupe peut faire l'objet de remboursement anticipé à la demande des prêteurs en cas de survenance de certains événements, notamment en cas d'incapacité du Groupe d'obtenir des garanties nécessaires à la suite d'une baisse de sa notation en dessous d'un certain seuil, et

d'autres cas de défaut mentionnés dans les modalités d'endettement. Si les prêteurs concernés déclarent impayés tous les montants exigibles en raison d'un cas de défaut, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité d'obtenir, à des conditions acceptables, des sources de financement alternatives suffisantes, et les actifs du Groupe pourraient ne pas être suffisants au regard de l'ensemble de l'encours de sa dette.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Au 30 juin 2019, le ratio réglementaire de liquidité court terme (LCR ou « *Liquidity Coverage Ratio* ») s'établit à 145% et les réserves de liquidité s'élèvent à 188 milliards d'euros.

## 1.6 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

### 24. Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligataire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes pour le Groupe :

- en cas de forte hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports

d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;

- en cas de taux durablement bas : limiter la capacité de l'assureur à prélever sa rémunération dans les taux de rendement servis aux clients, dans un contexte de taux proches de zéro.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

# 2

## GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

### 2.1 PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

**TABLEAU 1 : DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

Le tableau suivant présente les principales sources d'écart entre le périmètre statutaire (groupe consolidé) et le périmètre prudentiel (vision du régulateur bancaire).

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous CRR/CRD4
Entités ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation globale
Entités ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Mise en équivalence
Participations ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle

**TABLEAU 2 : RAPPROCHEMENT DU PÉRIMÈTRE STATUTAIRE ET DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL DU BILAN CONSOLIDÉ**

<b>ACTIF au 30.06.2019</b> <i>(En M EUR)</i>	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Autres retraitements liés aux méthodes consolidation</b>	<b>Bilan comptable sous périmètre prudentiel</b>
Caisse et banques centrales	99 479	0	0	99 479
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	420 968	10 359	0	431 327
Instruments dérivés de couverture	17 765	36	0	17 801
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 124	0	0	53 124
Titres au coût amorti	12 151	0	0	12 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 173	0	94	70 267
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	104	0	0	104
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	438 251	1 564	149	439 964
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69	0	0	69
Placements des activités d'assurance	157 907	(157 907)	0	0
Actifs d'impôts	5 475	(87)	0	5 388
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 715	0	(765)	1 950
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1 992	0	774	2 766
Autres actifs	70 361	(2 382)	42	68 021
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	88	0	0	88
Actifs non courants destinés à être cédés	9 008	(85)	0	8 923
Participations dans les entreprises mises en équivalence	243	3 905	(71)	4 077
Immobilisations corporelles et incorporelles	28 986	(160)	0	28 826
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 226	0	(133)	2 093
Écarts d'acquisition	4 649	(325)	0	4 324
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 388 609</b>	<b>(145 082)</b>	<b>214</b>	<b>1 243 741</b>

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses filiales.

<b>PASSIF au 30.06.2019</b> (En M EUR)	<b>Bilan consolidé</b>	<b>Retraitements liés aux assurances<sup>(1)</sup></b>	<b>Retraitements liés aux méthodes consolidation</b>	<b>Bilan comptable sous périmètre prudentiel</b>
Banques centrales	7 740	0	0	7 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406 254	2 926	0	409 180
Instruments dérivés de couverture	9 703	5	0	9 708
Dettes représentées par un titre	127 276	1 124	0	128 400
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 269	(2 914)	4	98 359
Dettes envers la clientèle	412 941	1 454	34	414 429
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 563	0	0	7 563
Passifs d'impôts	1 237	(245)	1	993
Autres passifs	82 620	(7 863)	175	74 932
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7 070	(100)	0	6 970
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	138 577	(138 577)	0	0
Provisions	4 575	(13)	0	4 562
Dettes subordonnées	14 565	111	0	14 676
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	<i>14 209</i>	<i>107</i>	<i>0</i>	<i>14 316</i>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 321 390</b>	<b>(144 092)</b>	<b>214</b>	<b>1 177 512</b>
Capitaux propres part du Groupe				
Capital et réserves liées	31 353	0	0	31 353
Réserves consolidées	30 042	(203)	0	29 839
Résultat de l'exercice	1 740	0	0	1 740
Sous-total	63 135	(203)	0	62 932
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(643)	0	0	(643)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	62 492	(203)	0	62 289
Participations ne donnant pas le contrôle	4 727	(787)	0	3 940
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>67 219</b>	<b>(990)</b>	<b>0</b>	<b>66 229</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 388 609</b>	<b>(145 082)</b>	<b>214</b>	<b>1 243 741</b>

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses filiales.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

**TABLEAU 3 : ENTITÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL**

<b>Société</b>	<b>Activité</b>	<b>Pays</b>
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar - Société Générale de Courtage d'Assurance et de Réassurance	Assurance	France
Inora Life LTD	Assurance	Irlande
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komerčni Pojstovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
SG Banque au Liban	Banque	Liban
Banque Pouyanne	Banque	France

**TABLEAU 4 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 NON PHASÉS\***

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>62 492</b>	<b>61 026</b>
Titres super subordonnés (TSS)	(9 861)	(9 329)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(280)	(278)
<b>Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI</b>	<b>52 351</b>	<b>51 419</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	3 719	3 600
Immobilisations incorporelles	(2 103)	(2 095)
Écarts d'acquisitions	(4 331)	(4 643)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 071)	(1 871)
Déductions et retraitements prudentiels	(5 397)	(5 256)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1</b>	<b>43 168</b>	<b>41 154</b>
Titres super subordonnés (TSS) et preference share	9 956	9 424
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	77	71
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(136)	(138)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1</b>	<b>53 065</b>	<b>50 511</b>
Instruments Tier 2	13 260	13 389
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	(92)	(63)
Déductions Tier 2	(1 779)	(1 781)
<b>Fonds propres globaux</b>	<b>64 454</b>	<b>62 056</b>
<b>TOTAL DES ENCOURS PONDÉRÉS</b>	<b>361 133</b>	<b>376 049</b>
Encours pondérés au titre du risque de crédit	294 281	302 727
Encours pondérés au titre du risque de marché	17 592	23 701
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	49 260	49 621
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	12,0%	10,9%
Ratio Tier 1	14,7%	13,4%
Ratio global	17,8%	16,5%

\* Les montants et détails des fonds propres publiés lors de la communication financière ont été actualisés.

**TABLEAU 5 : DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET 1 AU TITRE DE CRR/CRD4**

<i>(En M EUR)</i>	<b>30.06.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Écrêtage des intérêts minoritaires	(2 052)	(1 917)
Actifs d'impôt différé	(1 950)	(2 079)
<i>Prudent Value Adjustment</i>	(857)	(844)
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	101	107
Autres	(639)	(523)
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS CET1</b>	<b>(5 397)</b>	<b>(5 256)</b>

Les déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4 inclus dans la catégorie « Autres » portent essentiellement sur les éléments suivants :

- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- positions de titrisation pondérées à 1250%, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

## 2.2 EXIGENCES EN FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a fixé les nouvelles règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de

risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties.

**TABLEAU 6 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE (OV 1)**

(En M EUR)	Encours pondérés des risques		Exigences en fonds propres	
	30.06.2019	31.03.2019	30.06.2019	31.03.2019
<b>Risque de crédit (à l'exclusion du Risque de contrepartie)</b>	<b>259 764</b>	<b>262 403</b>	<b>20 781</b>	<b>20 992</b>
<i>dont approche standard</i>	98 190	99 836	7 855	7 987
<i>dont approche fondée sur les notations internes « fondation » IRBF</i>	4 782	4 556	383	364
<i>dont approche fondée sur les notations internes avancées IRBA</i>	139 686	142 082	11 175	11 367
<i>dont action en approche IRB sous méthode de pondération simple ou approche du modèle interne (IMA)</i>	17 106	15 929	1 368	1 274
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>23 974</b>	<b>26 234</b>	<b>1 918</b>	<b>2 099</b>
<i>dont montant d'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale</i>	1 136	1 120	91	90
<i>dont CVA</i>	4 058	5 058	325	405
<b>Risque de règlement-livraison</b>	<b>55</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	<b>2 018</b>	<b>2 265</b>	<b>161</b>	<b>181</b>
<i>dont approche IRB</i>	87	78	7	6
<i>dont méthode de la formule produentielle (SFA)</i>	79	75	6	6
<i>dont approche fondée sur les notations internes (IAA)</i>	1 751	1 930	140	154
<i>dont approche standard</i>	101	183	8	15
<b>Risque de marché</b>	<b>17 592</b>	<b>17 344</b>	<b>1 407</b>	<b>1 388</b>
<i>dont approche standard</i>	1 591	2 674	127	214
<i>dont IMA</i>	16 001	14 670	1 280	1 174
Grands risques	0	0	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>49 260</b>	<b>49 543</b>	<b>3 941</b>	<b>3 963</b>
<i>dont approche par indicateur de base</i>	0	0	0	0
<i>dont approche standard</i>	2 511	2 757	201	221
<i>dont approche par mesure avancée</i>	46 749	46 786	3 740	3 743
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)	8 472	8 269	678	662
Ajustement plancher	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>361 133</b>	<b>366 065</b>	<b>28 891</b>	<b>29 285</b>

ÉVOLUTION DES ENCOURS PONDÉRÉS ET DES EXIGENCES  
EN FONDS PROPRES

TABLEAU 7 : VENTILATION PAR PILIER DES ENCOURS PONDÉRÉS (RWA) PAR TYPE DE RISQUE (NON PHASÉ)

(En Md EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total 30.06.2019	Total 31.12.2018
Banque de détail en France	93	0,1	5,5	98,6	97,6
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	111,2	0,1	7,3	118,6	119,7
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	79,1	16,2	33	128,3	142,3
Hors Pôles	10,9	1,2	3,5	15,6	16,5
<b>GROUPE</b>	<b>294,2</b>	<b>17,6</b>	<b>49,3</b>	<b>361,1</b>	<b>376,0</b>

Au 30 juin 2019, la ventilation des encours pondérés (361,1 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 81% des encours pondérés (dont 38% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;
- les risques de marché représentent 5% des encours pondérés (dont 92% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- les risques opérationnels représentent 14% des encours pondérés (dont 67% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

## 2.3 RATIO DE LEVIER

Le Groupe pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014.

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du

Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition « levier » des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

**TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION LEVIER\***

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
<b>Fonds propres Tier 1<sup>(1)</sup></b>	<b>53 065</b>	<b>50 511</b>
Total bilan prudentiel actif <sup>(2)</sup>	1 243 741	1 174 873
Ajustements au titre des actifs fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	-	-
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(74 940)	(45 520)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres <sup>(3)</sup>	(6 761)	(11 146)
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	102 323	99 777
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds propres Tier 1)	(10 016)	(10 320)
Ajustements techniques et réglementaires (exemption Epargne Réglementée)	(14 205)	-
<b>Exposition Levier</b>	<b>1 240 142</b>	<b>1 207 664</b>
<b>RATIO DE LEVIER CRR NON PHASÉ<sup>(4)</sup></b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>

(1) La présentation du capital est disponible en Tableau 4 Fonds propres prudentiels et ratio de solvabilité CRR/CRD4.

(2) Le rapprochement du périmètre statutaire et du périmètre prudentiel du bilan consolidé est disponible en Tableau 2.

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations sur titres similaires.

(4) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

\* Les montants et détails des fonds propres publiés lors de la communication financière ont été actualisés.

**TABLEAU 9 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRSUM)**

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
1 Total de l'actif selon les états financiers publiés	1 388 609	1 309 428
2 Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(144 868)	(134 555)
3 (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) no 575/2013)	-	-
4 Ajustements pour instruments financiers dérivés	(74 940)	(45 520)
5 Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	(6 761)	(11 146)
6 Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	102 323	99 777
EU-6a (Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013)	-	-
EU-6b (Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013)	(14 205)	-
7 Autres ajustements	(10 016)	(10 320)
<b>8 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier</b>	<b>1 240 142</b>	<b>1 207 664</b>

TABLEAU 10 : RATIO DE LEVIER - DÉCLARATION COMMUNE (LRCOM)\*

(En M EUR)		30.06.2019	31.12.2018
<b>EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)</b>			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	873 752	834 158
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(10 016)	(10 320)
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	863 736	823 837
<b>EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS</b>			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	16 958	16 481
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	99 599	95 861
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	0	0
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(19 058)	(18 178)
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(13 222)	(14 693)
9	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	143 696	147 885
10	(Ajustements liés à la compensation des notionnels et de la déduction de l'exposition potentielle future des dérivés de crédit vendus)	(129 905)	(128 961)
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	98 068	98 395
<b>EXPOSITIONS SUR SFT</b>			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	285 436	294 742
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	(111 616)	(120 791)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	16 400	11 703
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) no 575/2013	0	0
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-15a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client)	0	0
16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)	190 220	185 654
<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN</b>			
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	210 430	206 418
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(108 107)	(106 641)
19	Autres expositions de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	102 323	99 777
<b>EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)</b>			
EU-19a	(Expositions intra-groupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))	0	0
EU-19b	(Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan))	(14 205)	0
<b>FONDS PROPRES ET TOTAL DES EXPOSITIONS</b>			
20	Fonds propres de catégorie 1	53 065	50 511
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	1 240 142	1 207 664
<b>RATIO DE LEVIER</b>			
22	Ratio de levier	4,3%	4,2%
<b>CHOIX EN MATIÈRE DE DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANT DES ACTIFS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS</b>			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Définition définitive	Définition définitive
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) no 575/2013.	0	0

\* Les montants et détails des fonds propres publiés lors de la communication financière ont été actualisés.

**TABLEAU 11 : RATIO DE LEVIER - VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (LRSPL)**

<i>(En M EUR)</i>		<b>30.06.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont :</b>	<b>873 752</b>	<b>834 158</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	92 536	64 379
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	781 216	769 779
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	0	0
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	197 612	190 920
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	14 079	13 652
EU-7	<i>Établissements</i>	42 901	44 586
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	16 284	17 216
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	186 597	180 047
EU-10	<i>Entreprises</i>	216 890	225 833
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	16 753	18 418
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	90 100	79 107

**TABLEAU 12 : PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (INSI)**

<i>(En M EUR)</i>	<b>30.06.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Exposition	3 942	3 633
RWA	14 585	13 442

## 2.4 RATIO TLAC

TABLEAU 13 : CALCUL DU RATIO TLAC\*

(En M EUR)	30.06.2019
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>64 454</b>
Dont fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	43 168
Dont fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	9 897
Dont fonds propres de catégorie 2 (T2)	11 389
<b>Ajustements Prudentiels</b>	<b>621</b>
<b>Total des fonds propres éligibles</b>	<b>65 075</b>
Dettes Senior Non Préférées > 1an	18 714
<b>Total des fonds propres et dettes éligibles Junior</b>	<b>83 789</b>
<b>Actifs pondérés</b>	<b>361 133</b>
<b>Exposition levier</b>	<b>1 240 142</b>
<b>Ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles junior (% de RWA)</b>	<b>23,20%</b>
Dettes Senior Préférées (2,5% x RWA) <sup>(1)</sup>	9 028
<b>Total des fonds propres et dettes éligibles (dettes juniors et dettes senior préférées)</b>	<b>92 818</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (% de RWA)</b>	<b>25,70%</b>
<b>Ratio TLAC en Total des fonds propres et dettes éligibles (en % de l'exposition levier)</b>	<b>7,48%</b>

(1) Conformément au paragraphe 3 de l'article 72ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 24,407 GEUR au 30 juin 2019) peuvent être éligibles dans la limite de 2,5% des actifs pondérés.

\* Les montants et détails des fonds propres publiés lors de la communication financière ont été actualisés.

Au 30 juin 2019, le ratio TLAC en fonds propres et dettes éligibles Junior est de **23,20%**.

Le ratio atteint les **25,70%** en utilisant l'option des dettes Senior préférées dans la limite de **2,5%** des actifs pondérés.

Le ratio TLAC en pourcentage de l'exposition en levier s'élève à **7,48%**.

## 2.5 COUSSIN CONTRA-CYCLIQUE

TABLEAU 14 : EXIGENCES AU TITRE DU COUSSIN CONTRA-CYCLIQUE (CCYB2)

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Montant total d'exposition au risque	361 133	376 049
Coussin de fonds propres contra-cyclique propre à l'établissement (taux)	0,12%	0,11%
Coussin de fonds propres contra-cyclique propre à l'établissement (montant)	449	419

## 2.6 RATIO CONGLOMÉRAT FINANCIER

Le ratio de conglomérat présenté lors de la publication du Pilier 3 du 31 mars 2019 est modifié comme suit :

Au 31 décembre 2018, le ratio conglomérat financier est de 140%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 64,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 46 milliards d'euros.

# 3

## LES RISQUES DE CRÉDIT

### 3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD - *Exposure at Default* (bilan et hors-bilan). Les EAD en méthode standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers. L'EAD est ventilée selon l'axe du garant, après prise en compte de l'effet de substitution (sauf indication).

La présentation des données appliquée, est en cohérence avec les *Guidelines* relatives aux exigences de publications prudentielles

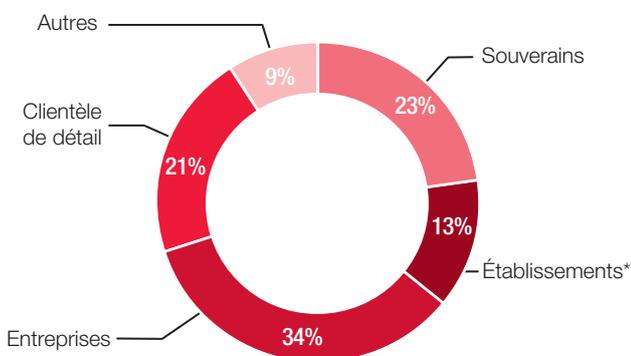
publiées par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) en décembre 2016 (document EBA/GL/2016/11).

Cette présentation met en avant les catégories d'exposition telles que définies par les états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'EBA sur le Pilier 3.

#### EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

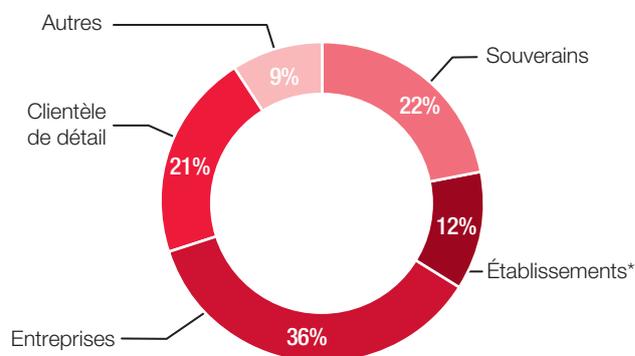
##### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 939 Md EUR d'EAD)



##### VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

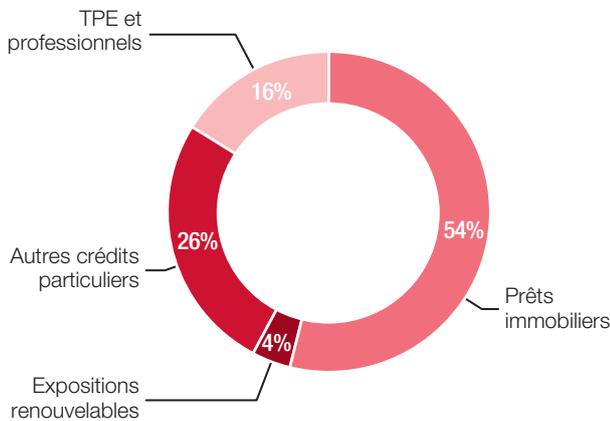
Engagements bilan et hors-bilan (soit 920 Md EUR d'EAD)



\* Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

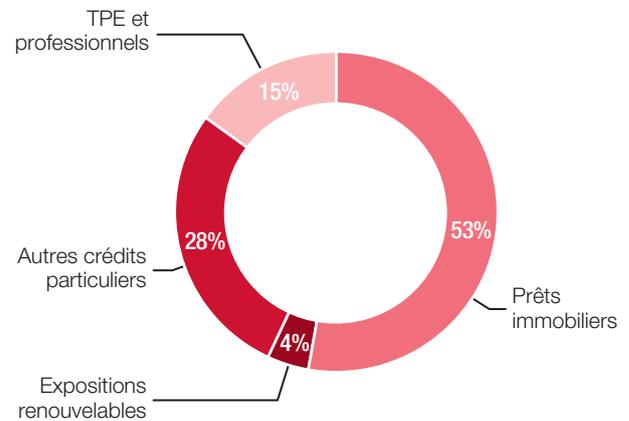
#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 196 Md EUR d'EAD)



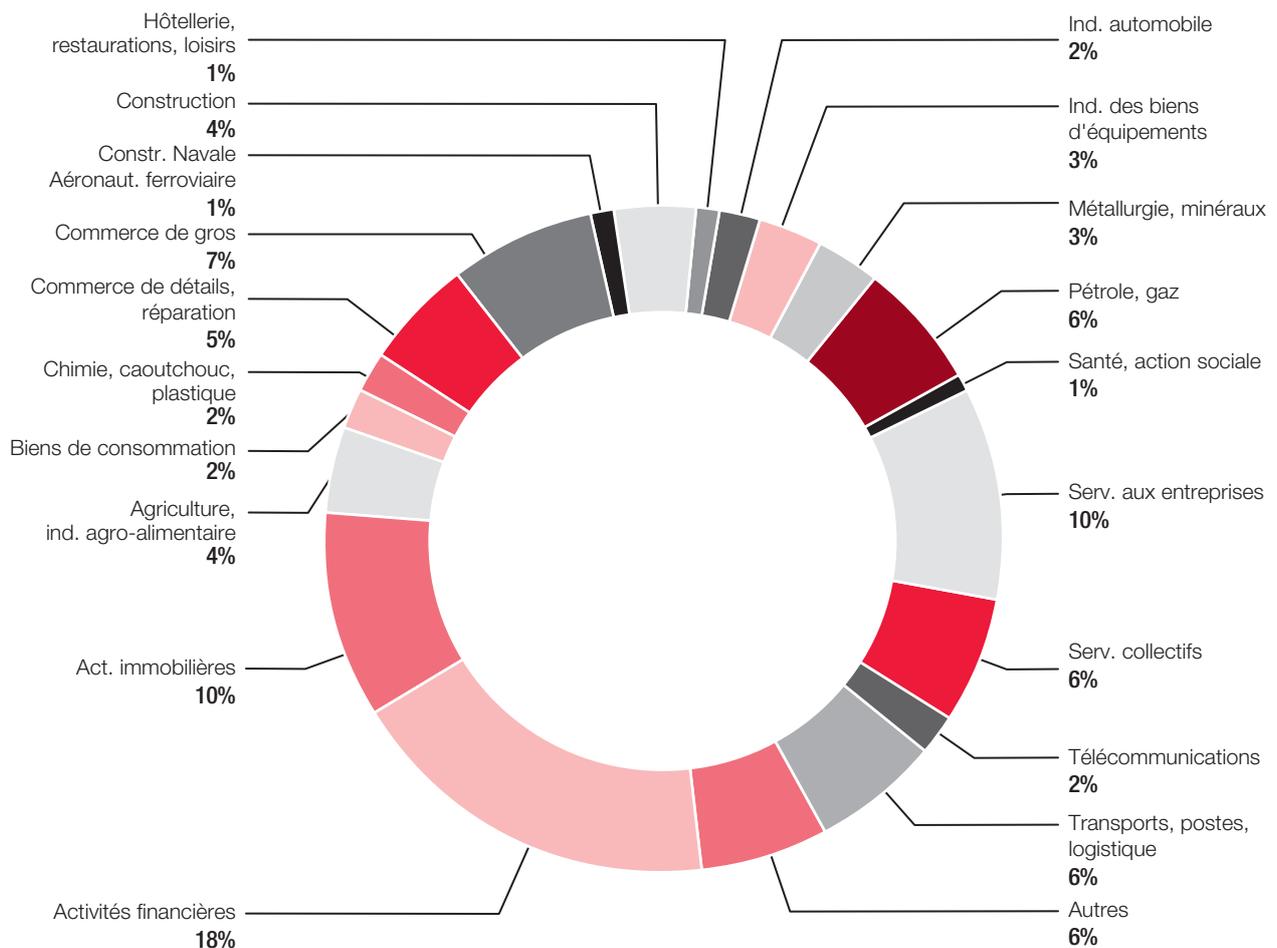
#### VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Engagements bilan et hors-bilan (soit 189 Md EUR d'EAD)



#### VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » DU GROUPE (PORTEFEUILLE BÂLOIS)

353 Md EUR au 30.06.2019

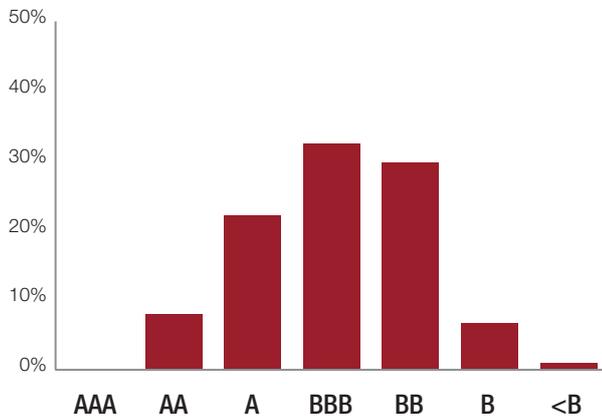


L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

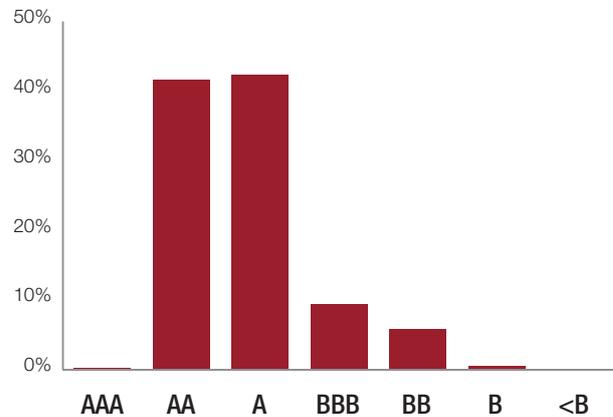
Au 30 juin 2019, le portefeuille Entreprises s'élève à 353 milliards d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

## EXPOSITIONS SUR LES CLIENTÈLES ENTREPRISES ET BANCAIRE

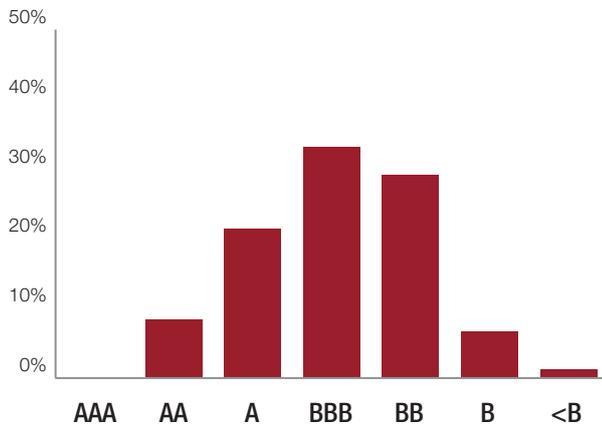
**RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 30 JUIN 2019 (EN % DE L'EAD)**



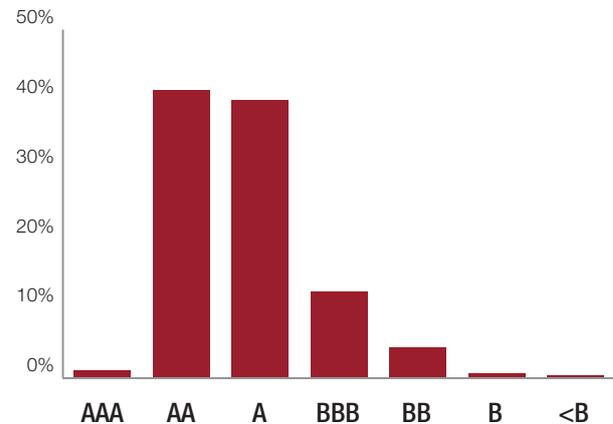
**RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 30 JUIN 2019 (EN % DE L'EAD)**



**RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE « ENTREPRISES » AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN % DE L'EAD)**



**RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN % DE L'EAD)**



Sur la clientèle "Entreprises", le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 274 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 316 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2019, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

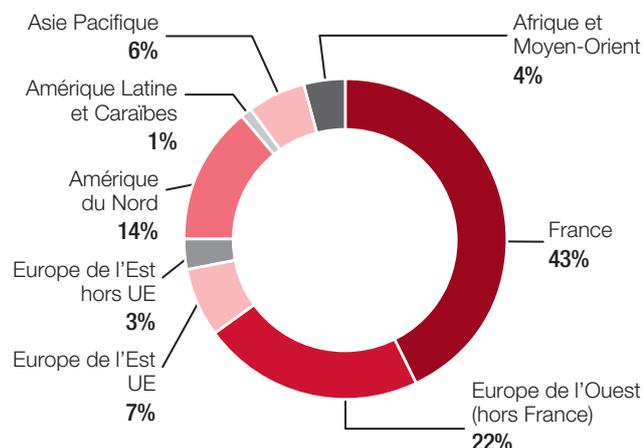
Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 68 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 122 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

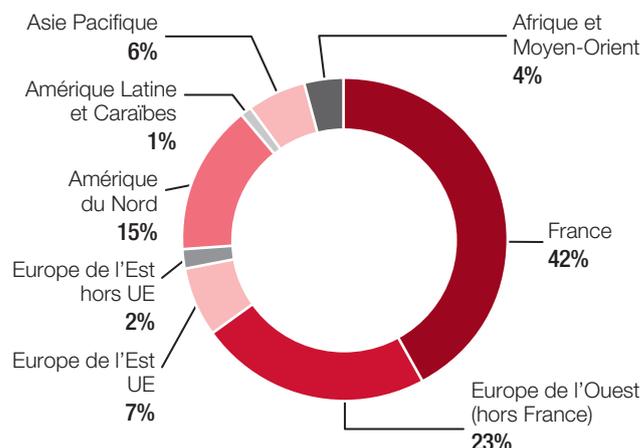
Au 30 juin 2019, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (93,7% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (90,3%).

## VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2019 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 939 MD EUR



### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES) : 920 MD EUR



Au 30 juin 2019, 89% des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés<sup>(1)</sup>. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (28% sur le portefeuille non *retail* et 15% sur les particuliers).

## PROVISIONS ET CRÉANCES SUR RISQUE DE CRÉDIT

TABLEAU 15 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PROVISIONNABLES

(En Md EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Créances brutes	504,7	501,2
Créances douteuses	17,0	18,0
<b>TAUX BRUT D'ENCOURS DOUTEUX</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,6%</b>
Provisions Étape 1	0,9	0,9
Provisions Étape 2	1,0	1,0
Provisions Étape 3	9,4	9,7
<b>TAUX BRUT GROUPE DE COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX (PROVISIONS S3 / CRÉANCES DOUTEUSES)</b>	<b>55%</b>	<b>54%</b>

Périmètre : prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés.

(1) Tel que défini par le FMI dans son document *World Economic Outlook* d'Octobre 2017

## 3.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL (CRÉDIT ET CONTREPARTIE)

### INTRODUCTION

- Les informations quantitatives relatives au risque de crédit dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier 3, les informations de la section précédente (Risques de crédit : informations quantitatives).
- La présentation des données appliquée est en cohérence avec les Guidelines relatives aux exigences de publications prudentielles publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) en décembre 2016 (document EBA/GL/2016/11).
- Cette présentation met en avant les catégories d'exposition tels que définies dans les portefeuilles des états réglementaires COREP, en lien avec les exigences de l'EBA sur le Pilier 3.
- Les références entre parenthèses dans les titres de tableaux correspondent aux formats demandés par l'EBA dans le cadre du Pilier 3 révisé (document EBA/GL/2016/11).
- Dans cette section, les montants indiqués correspondent au risque de crédit global qui renvoie à la somme du risque de crédit et du risque contrepartie.

### DÉFINITION DES MÉTRIQUES RÉGLEMENTAIRES

Les principales métriques utilisées dans les tableaux suivants sont :

- l'exposition correspond à la totalité des actifs (ex. : prêts, créances, produits à recevoir, etc.) qui sont liés à des transactions sur le marché ou avec un client et enregistrés dans le bilan et le hors-bilan de la Banque ;
- l'exposition nette correspond à l'exposition initiale nette de provisions spécifiques et générales en méthode interne et nette de provisions spécifiques en méthode standard ;
- l'EAD (*Exposure at default*) correspond à l'exposition (bilan et hors-bilan) encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie. Sauf mention contraire, l'EAD est présentée post CRM (*Credit Risk Mitigation*), après prise en compte des garanties et des collatéraux. Les EAD en méthode standard sont présentées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers ;
- les encours pondérés en risque (*Risk-Weighted Assets, RWA*) sont calculés à partir des expositions et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties ;
- la perte attendue (*Expected Loss, EL*) correspond à la perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Dans la méthode IRBA, l'équation suivante résume le rapport entre ces variables :  $EL = EAD \times PD \times LGD$  (sauf pour les créances en défaut).

**TABLEAU 16 : CATÉGORIES D'EXPOSITION**

<b>Souverains</b>	Créances ou créances conditionnelles sur les états souverains, les autorités régionales, les collectivités locales ou les entités du secteur public ainsi que les banques de développement multilatérales et les organisations internationales.
<b>Établissements</b>	Créances ou créances conditionnelles sur des établissements de crédit réglementés et assimilés ou sur des États, collectivités locales ou autres entités du secteur public n'ayant pas le statut de contreparties souveraines.
<b>Entreprises</b>	Créances ou créances conditionnelles sur de grandes entreprises, lesquelles incluent toutes les expositions qui ne font pas partie des portefeuilles définis ci-dessus. De plus, les petites et moyennes entreprises, définies comme des sociétés dont le chiffre d'affaires total est inférieur à 50 millions EUR par an, sont incluses dans cette catégorie en tant que sous-portfeuille.
<b>Clientèle de détail</b>	Créances ou créances conditionnelles soit sur un ou des particuliers, soit sur une entreprise de taille petite ou moyenne, sous réserve, dans ce dernier cas, que le montant total dû à l'établissement de crédit n'excède pas 1 million d'euros. L'exposition à la clientèle de détail est en outre décomposée en plusieurs catégories : prêts immobiliers, crédits renouvelables et autres crédits aux particuliers, le solde correspondant aux expositions aux très petites entreprises et aux professionnels.
<b>Autres</b>	Créances relatives essentiellement à des opérations de titrisation, aux participations, aux immobilisations, aux comptes de régularisation, aux contributions aux fonds de défaillance des contreparties centrales, aux expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier en méthode standard, et aux expositions en défaut en méthode standard.

## VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL - SYNTHÈSE

L'EAD augmente de 19 milliards d'euros entre le 31 décembre 2018 et 30 juin 2019 (939 milliards d'euros en 2019 contre 920 milliards d'euros soit +2,1%).

Par classe d'exposition, la variation s'explique comme suit :

- Souverains : augmentation de 11 milliards d'euros, liée essentiellement aux expositions sur les banques centrales ;
- Établissements de crédit : augmentation de 7 milliards d'euros, essentiellement sur la France ;
- Entreprises : diminution de 7 milliards d'euros, sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions et de Banque de Détail à l'International, liée à des effets périmètre (dont cessions) ;
- Clientèle de détail : Augmentation de 7 milliards d'euros sur les activités de Banque de Détail en France et à l'International, suite à une hausse de la production en France et en Afrique.

**TABLEAU 17 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT GLOBAL PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION**

(En M EUR)	30.06.2019								
	Portefeuille global								
	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'exposition	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	195 285	206 949	6 092	9 449	9 496	8 604	204 734	216 445	14 696
Établissements	73 573	67 612	7 513	50 921	54 437	4 457	124 494	122 049	11 971
Entreprises	378 558	280 984	112 940	61 682	42 522	39 470	440 240	323 506	152 410
Clientèle de détail	164 500	163 397	33 812	46 640	32 835	22 471	211 140	196 233	56 284
Autres	26 672	27 076	19 045	60 008	54 002	35 764	86 679	81 077	54 809
<b>TOTAL</b>	<b>838 587</b>	<b>746 018</b>	<b>179 402</b>	<b>228 700</b>	<b>193 292</b>	<b>110 766</b>	<b>1 067 287</b>	<b>939 310</b>	<b>290 169</b>

(En M EUR)	31.12.2018								
	Portefeuille global								
	IRB			Standard			Total		
Catégorie d'exposition	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	183 790	195 661	6 482	10 004	10 013	8 426	193 794	205 674	14 908
Établissements	65 757	60 090	8 001	50 089	55 400	5 128	115 846	115 490	13 128
Entreprises	374 826	280 366	116 523	68 302	50 402	47 256	443 128	330 769	163 780
Clientèle de détail	159 822	159 144	33 430	41 722	29 964	20 634	201 544	189 108	54 064
Autres	27 425	27 408	17 215	56 391	51 409	34 723	83 816	78 817	51 937
<b>TOTAL</b>	<b>811 619</b>	<b>722 670</b>	<b>181 651</b>	<b>226 509</b>	<b>197 188</b>	<b>116 167</b>	<b>1 038 128</b>	<b>919 858</b>	<b>297 818</b>

Les deux années présentent les données sans la CVA (*Credit Value Adjustment*). Celle-ci représente 4,1 milliards d'euros d'encours pondérés (RWA) au 30 juin 2019 (contre 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

**TABLEAU 18 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION**

30.06.2019									
Portefeuille clientèle de détail									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>									
Prêts immobiliers	106 049	105 442	15 785	8 007	9	9	114 056	105 451	15 794
Expositions renouvelables	5 477	4 837	2 124	4 980	2 377	1 784	10 457	7 214	3 908
Autres crédits particuliers	33 323	33 663	9 803	19 638	17 908	12 871	52 962	51 571	22 674
TPE et professionnels	19 651	19 455	6 100	14 014	12 541	7 807	33 665	31 997	13 907
<b>TOTAL</b>	<b>164 500</b>	<b>163 397</b>	<b>33 812</b>	<b>46 640</b>	<b>32 835</b>	<b>22 471</b>	<b>211 140</b>	<b>196 233</b>	<b>56 284</b>

31.12.2018									
Portefeuille clientèle de détail									
(En M EUR)	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
<b>Catégorie d'exposition</b>									
Prêts immobiliers	100 760	100 170	15 358	7 178	10	10	107 938	100 179	15 368
Expositions renouvelables	5 517	4 906	2 206	4 956	2 531	1 901	10 473	7 438	4 106
Autres crédits particuliers	34 145	34 404	9 913	20 806	19 260	14 096	54 952	53 664	24 009
TPE et professionnels	19 400	19 664	5 953	8 782	8 163	4 628	28 182	27 827	10 581
<b>TOTAL</b>	<b>159 822</b>	<b>159 144</b>	<b>33 430</b>	<b>41 722</b>	<b>29 964</b>	<b>20 634</b>	<b>201 544</b>	<b>189 108</b>	<b>54 064</b>

**TABLEAU 19 : EAD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPAUX PAYS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION**

Pour être homogène, la totalité des territoires britanniques d'Outre-mer sont désormais présentés de façon distincte par rapport au Royaume-Uni. Le tableau 2018 a donc été ajusté en fonction de ces nouveaux regroupements pays.

(En M EUR)	30.06.2019						Répartition en %
	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Autres	Total	
France	77 709	38 119	117 918	144 932	25 973	404 651	43%
Royaume-Uni	6 682	14 419	20 156	3 177	3 748	48 182	5%
Allemagne	7 016	8 966	12 473	9 494	6 415	44 363	5%
Italie	3 277	880	7 953	6 642	4 437	23 188	2%
Luxembourg	9 056	1 225	10 652	236	1 855	23 024	2%
Espagne	973	1 617	5 953	538	1 634	10 715	1%
Suisse	10 699	1 608	5 555	1 020	275	19 157	2%
Europe de l'Ouest	7 547	6 030	21 820	1 278	4 620	41 295	4%
République Tchèque	17 032	1 530	14 076	14 301	958	47 896	5%
Roumanie	3 502	259	1 757	2 166	2 613	10 297	1%
Europe de l'Est UE	1 489	511	4 902	1 483	1 508	9 893	1%
Fédération de Russie	2 603	1 727	6 367	3 511	3 754	17 963	2%
Europe de l'Est	1 090	435	3 157	1 299	1 424	7 405	1%
États-Unis	40 593	22 372	49 597	173	13 919	126 654	13%
Amérique du Nord	272	2 762	2 548	38	450	6 070	1%
Amérique Latine et Caraïbes	458	2 232	5 523	100	407	8 720	1%
Afrique/Moyen-Orient	7 283	3 077	15 376	5 503	4 973	36 213	4%
Japon	13 397	3 135	2 440	4	196	19 173	2%
Asie	5 768	11 145	15 283	336	1 918	34 450	4%
<b>TOTAL</b>	<b>216 445</b>	<b>122 049</b>	<b>323 506</b>	<b>196 233</b>	<b>81 077</b>	<b>939 310</b>	<b>100%</b>

Au 30 Juin 2019, l'Europe de l'Ouest, y compris la France représente 65% de l'exposition globale du Groupe (85% pour ce qui concerne la seule clientèle de détail).

On observe une hausse sur la France (+18 milliards d'euros) et sur la République Tchèque (+6.6 milliards d'euros), liées principalement aux expositions face aux banques centrales et également à une hausse des dépôts.

À l'inverse, les expositions sur « Europe de l'Est UE » et sur la Suisse baissent respectivement de 6,3 et 5,7 milliards d'euros, avec notamment une diminution de l'exposition sur le périmètre « Souverains » en Suisse de 5 milliards d'euros.

31.12.2018

(En M EUR)	Souverains	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Autres	Total	Répartition en %
France	71 463	31 452	119 863	139 537	24 053	386 369	42,0%
Royaume-Uni	4 754	13 540	18 370	2 805	4 316	43 785	5,1%
Allemagne	6 714	9 313	13 492	9 266	5 304	44 090	4,8%
Italie	3 233	641	7 763	6 242	4 658	22 537	2,5%
Luxembourg	6 705	1 047	10 897	240	1 197	20 086	2,2%
Espagne	1 057	1 416	6 618	519	1 533	11 143	1,2%
Suisse	15 811	1 764	6 118	875	300	24 870	2,7%
Europe de l'Ouest	7 083	6 147	21 781	1 786	4 545	41 341	4,6%
République Tchèque	12 471	1 231	13 171	13 611	814	41 299	4,5%
Roumanie	3 615	272	2 048	1 934	3 353	11 222	1,2%
Europe de l'Est UE	2 603	482	6 493	3 270	3 370	16 218	1,8%
Fédération de Russie	3 124	266	6 061	2 845	3 149	15 445	1,7%
Europe de l'Est	1 126	548	4 136	1 045	1 230	8 084	0,9%
États-Unis	43 046	23 084	48 724	239	13 852	128 945	14,0%
Amérique du Nord	308	3 371	2 291	49	509	6 528	0,6%
Amérique Latine et Caraïbes	693	1 277	6 543	79	623	9 215	0,7%
Afrique/Moyen-Orient	6 736	3 420	16 888	4 437	4 455	35 935	3,9%
Japon	10 008	4 345	2 761	12	444	17 571	1,9%
Asie	5 124	11 874	16 751	317	1 110	35 177	3,8%
<b>TOTAL</b>	<b>205 674</b>	<b>115 490</b>	<b>330 769</b>	<b>189 108</b>	<b>78 817</b>	<b>919 858</b>	<b>100%</b>

### 3.3 DÉTAIL RISQUE DE CRÉDIT

Dans cette section, les montants indiqués correspondent au strict risque de crédit (i.e. n'incluant pas le risque de contrepartie).

#### VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT - SYNTHÈSE

**TABLEAU 20 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET MÉTHODE**

(En M EUR)	30.06.2019								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	168 138	179 641	5 610	9 448	9 495	8 603	177 587	189 136	14 213
Établissements	52 986	47 051	4 275	15 782	19 298	3 304	68 768	66 349	7 579
Entreprises	327 716	230 277	100 804	60 000	40 840	37 997	387 716	271 117	138 801
Clientèle de détail	164 177	163 074	33 757	46 352	32 831	22 468	210 529	195 905	56 225
Autres	26 660	27 064	19 044	59 771	53 765	35 527	86 430	80 829	54 571
<b>TOTAL</b>	<b>739 676</b>	<b>647 107</b>	<b>163 490</b>	<b>191 354</b>	<b>156 229</b>	<b>107 899</b>	<b>931 030</b>	<b>803 337</b>	<b>271 389</b>

(En M EUR)	31.12.2018								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	166 335	178 129	5 821	10 003	10 012	8 425	176 338	188 141	14 246
Établissements	45 783	40 116	4 175	18 950	24 261	4 014	64 733	64 377	8 189
Entreprises	326 953	232 571	103 998	66 019	48 119	45 067	392 972	280 690	149 065
Clientèle de détail	159 434	158 756	33 369	41 435	29 963	20 633	200 869	188 719	54 003
Autres	27 418	27 401	17 214	55 956	50 973	34 275	83 373	78 374	51 490
<b>TOTAL</b>	<b>725 923</b>	<b>636 974</b>	<b>164 576</b>	<b>192 363</b>	<b>163 327</b>	<b>112 415</b>	<b>918 286</b>	<b>800 301</b>	<b>276 991</b>

**TABLEAU 21 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRB (CR8)**

(En M EUR)	RWA	Exigences en fonds propres
<b>RWA de fin de la période précédente (31.03.2019)</b>	<b>164 649</b>	<b>13 172</b>
Volume	2 470	198
Qualité des actifs	(1 179)	(94)
Mise à jour des modèles	0	0
Méthodologie	(975)	(78)
Acquisitions et cessions	0	0
Change	(392)	(31)
Autre	76	6
<b>RWA de fin de la période de reporting (30.06.2019)</b>	<b>163 490</b>	<b>13 079</b>

## VENTILATION DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS

Les tableaux suivants détaillent par étape de provisionnement les encours provisionnables (bilan et hors bilan) ainsi que les dépréciations et provisions afférentes.

Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;

- les engagements de financement et de garantie donnés.

À noter que les encours des activités de courtage anciennement Newedge hors de France sont exclus des encours présentés dans les tableaux 23, 24, 25 et 26. Il n'y a aucune exclusion de périmètre dans les tableaux 27, 28 et 29.

Pour être homogène, la totalité des territoires britanniques d'outre-mer sont désormais présentés de façon distincte par rapport au Royaume-Uni. Les tableaux 2018 ont été ajustés en fonction de cette nouvelle présentation.

**TABLEAU 22 : ENCOURS PROVISIONNABLE PAR PORTEFEUILLE BÂLOIS**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	160 229	696	184	161 109	145 759	733	218	146 710
Établissements	51 486	226	35	51 747	55 034	361	82	55 477
Entreprises	353 564	12 416	9 024	375 004	357 221	13 949	9 410	380 580
Clientèle de détail	195 874	15 593	8 968	220 435	184 958	16 017	9 289	210 264
Autres	22 462	80	49	22 591	23 111	67	54	23 232
<b>TOTAL</b>	<b>783 615</b>	<b>29 011</b>	<b>18 260</b>	<b>830 886</b>	<b>766 083</b>	<b>31 127</b>	<b>19 053</b>	<b>816 263</b>

**TABLEAU 23 : ENCOURS PROVISIONNABLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	354 501	18 406	10 803	383 710	339 663	19 298	10 806	369 767
Europe de l'Ouest (hors France)	154 977	3 398	1 953	160 328	156 177	3 602	1 996	161 775
Europe de l'Est UE	47 929	3 262	1 025	52 216	49 423	3 612	1 279	54 314
Europe de l'Est hors UE	24 526	784	517	25 827	22 423	905	844	24 172
Amérique du Nord	106 447	258	426	107 131	107 433	361	606	108 400
Amérique latine et Caraïbes	9 955	1 021	220	11 196	10 603	985	237	11 825
Asie Pacifique	42 017	338	196	42 551	39 343	165	225	39 733
Afrique et Moyen-Orient	43 263	1 544	3 120	47 927	41 018	2 199	3 060	46 277
<b>TOTAL</b>	<b>783 615</b>	<b>29 011</b>	<b>18 260</b>	<b>830 886</b>	<b>766 083</b>	<b>31 127</b>	<b>19 053</b>	<b>816 263</b>

**TABLEAU 24 : ENCOURS PROVISIONNABLE PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
1	61 897	0	0	61 897	65 767	0	0	65 767
2	108 760	1	0	108 761	97 899	0	0	97 899
3	76 359	7	0	76 366	74 741	2	0	74 743
4	126 034	130	0	126 164	127 159	647	0	127 806
5	107 063	2 846	0	109 909	99 575	2 976	0	102 551
6	25 322	5 326	0	30 648	25 459	5 668	0	31 127
7	1 722	2 039	0	3 761	2 472	2 780	0	5 252
Défaut (8,9,10)	0	0	8 272	8 272	0	0	8 589	8 589
Autre méthode	276 458	18 662	9 988	305 108	273 011	19 054	10 464	302 529
<b>TOTAL</b>	<b>783 615</b>	<b>29 011</b>	<b>18 260</b>	<b>830 886</b>	<b>766 083</b>	<b>31 127</b>	<b>19 053</b>	<b>816 263</b>

**TABLEAU 25 : ENCOURS PROVISIONNABLE PAR SECTEUR**

La répartition du tableau 31.12.2018 a été ajustée comme suit :

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Activités financières	106 208	500	335	107 043	105 522	664	416	106 602
Activités immobilières	31 419	1 109	768	33 296	31 417	1 212	845	33 474
Administration publique (incl. activités extra-territoriales)	174 567	737	225	175 529	166 528	801	261	167 589
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	14 453	863	597	15 913	14 827	774	550	16 152
Biens de consommation	8 341	298	280	8 919	6 419	277	388	7 084
Chimie, caoutchouc et plastique	7 417	167	140	7 724	7 923	214	153	8 290
Commerce de détails, réparation	17 441	1 079	890	19 410	17 696	1 246	787	19 728
Commerce de gros (Export/Import)	27 970	1 350	939	30 259	29 813	1 491	925	32 229
Construction	17 732	937	898	19 567	17 841	976	963	19 779
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	6 289	88	45	6 422	6 202	86	51	6 339
Éducation et activités associatives	1 569	48	30	1 647	1 618	45	40	1 703
Hôtellerie, restaurations et loisirs	4 505	514	376	5 395	4 911	631	375	5 917
Industrie automobile	9 608	62	82	9 752	9 246	97	113	9 456
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	13 411	641	323	14 375	14 827	659	388	15 874
Industrie du bois et du papier	1 237	93	67	1 397	1 106	103	75	1 284
Industrie métallurgique et produits minéraux	13 202	877	446	14 525	13 602	627	489	14 718
Média	3 889	121	102	4 112	3 897	138	85	4 119
Pétrole et gaz	25 225	292	592	26 109	25 263	742	340	26 345
Santé et action sociale	3 642	152	47	3 841	3 617	172	43	3 832
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	42 255	1 241	698	44 194	36 196	1 774	853	38 823
Services collectifs	22 701	754	158	23 613	24 427	748	159	25 334
Services personnels et domestiques	264	20	21	305	319	40	40	399
Télécommunications	10 093	113	129	10 335	9 804	110	377	10 291
Transports, postes, logistique	22 208	904	716	23 828	20 844	1 064	674	22 583
Clientèle de détail	195 902	15 596	8 973	220 471	184 552	16 017	9 305	209 875
Autres	2 067	455	383	2 905	7 668	418	359	8 445
<b>TOTAL</b>	<b>783 615</b>	<b>29 011</b>	<b>18 260</b>	<b>830 886</b>	<b>766 083</b>	<b>31 127</b>	<b>19 053</b>	<b>816 263</b>

**TABLEAU 26 : RÉPARTITION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS PAR SECTEUR**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Activités financières	31	9	244	284	25	10	190	225
Activités immobilières	54	75	333	462	52	80	364	496
Administration publique (incl. activités extra-territoriales)	10	4	69	83	14	6	68	88
Agriculture, Industries agricoles et alimentaires	30	35	276	341	37	36	253	326
Biens de consommation	14	18	181	213	10	26	315	351
Chimie, caoutchouc et plastique	10	9	67	86	10	12	79	101
Commerce de détails, réparation	35	48	470	553	36	61	397	494
Commerce de gros (Export/Import)	37	49	623	709	38	43	650	732
Construction	27	54	463	544	24	54	508	586
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	5	2	26	33	3	7	26	36
Éducation et activités associatives	5	4	21	30	5	4	26	35
Hôtellerie, restaurations et loisirs	17	22	204	243	16	28	197	241
Industrie automobile	8	2	47	57	8	4	65	77
Industrie des équipements et composants électriques, électroniques et mécaniques	17	21	175	213	16	20	230	266
Industrie du bois et du papier	4	4	44	52	4	5	46	55
Industrie métallurgique et produits minéraux	38	21	250	309	38	20	238	296
Média	6	4	54	64	5	6	49	60
Pétrole et gaz	19	8	120	147	22	36	78	136
Santé et action sociale	11	12	28	51	11	11	25	47
Services aux entreprises (yc conglomérat multi-activités)	101	43	434	578	86	64	486	636
Services collectifs	20	14	91	125	21	18	89	128
Services personnels et domestiques	1	1	15	17	1	3	31	35
Télécommunications	12	17	19	48	14	20	27	61
Transports, postes, logistique	32	25	418	475	33	24	410	465
Clientèle de détail	454	555	4 785	5 794	425	573	4 867	5 866
Autres	44	102	373	519	81	54	348	483
<b>TOTAL</b>	<b>1 042</b>	<b>1 158</b>	<b>9 830</b>	<b>12 030</b>	<b>1 035</b>	<b>1 225</b>	<b>10 062</b>	<b>12 322</b>

**TABLEAU 27 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE BÂLOIS**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	7	4	68	78	10	1	69	80
Établissements	8	5	19	32	9	6	16	31
Entreprises	573	594	4 932	6 099	589	648	5 098	6 335
Clientèle de détail	454	555	4 785	5 794	427	570	4 870	5 867
Autres	0	0	26	26	0	0	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>1 042</b>	<b>1 158</b>	<b>9 830</b>	<b>12 030</b>	<b>1 035</b>	<b>1 225</b>	<b>10 062</b>	<b>12 322</b>

**TABLEAU 28 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	432	709	5 298	6 439	427	735	5 292	6 454
Europe de l'Ouest (hors France)	180	109	867	1 156	178	119	906	1 203
Europe de l'Est UE	92	150	699	941	118	170	842	1 130
Europe de l'Est hors UE	83	24	441	548	76	18	655	749
Amérique du Nord	48	12	59	119	32	27	52	111
Amérique latine et Caraïbes	7	6	107	120	7	6	73	86
Asie Pacifique	11	6	152	169	14	2	153	169
Afrique et Moyen-Orient	189	142	2 207	2 538	184	148	2 088	2 420
<b>TOTAL</b>	<b>1 042</b>	<b>1 158</b>	<b>9 830</b>	<b>12 030</b>	<b>1 035</b>	<b>1 225</b>	<b>10 062</b>	<b>12 322</b>

## 3.4 DÉTAIL RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans cette section, les montants indiqués correspondent au strict risque de contrepartie (i.e. n'incluant pas le risque de crédit).

### VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE - SYNTHÈSE

**TABLEAU 29 : EXPOSITION, EAD ET RWA AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION**

(En M EUR)	30.06.2019								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	27 146	27 308	482	1	1	1	27 147	27 309	483
Établissements	20 587	20 561	3 239	35 139	35 139	1 153	55 726	55 699	4 392
Entreprises	50 842	50 707	12 137	1 682	1 682	1 473	52 524	52 389	13 610
Clientèle de détail	323	323	55	288	4	4	611	328	59
Autres	12	12	0	237	237	237	249	249	237
<b>TOTAL</b>	<b>98 910</b>	<b>98 910</b>	<b>15 913</b>	<b>37 347</b>	<b>37 063</b>	<b>2 867</b>	<b>136 257</b>	<b>135 973</b>	<b>18 780</b>

(En M EUR)	31.12.2018								
	IRB			Standard			Total		
	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA	Exposition	EAD	RWA
Souverains	17 455	17 532	662	1	1	1	17 456	17 533	662
Établissements	19 974	19 974	3 826	31 139	31 139	1 113	51 113	51 113	4 940
Entreprises	47 873	47 796	12 526	2 283	2 283	2 189	50 156	50 079	14 715
Clientèle de détail	388	388	61	287	1	1	675	389	62
Autres	7	7	0	436	436	448	443	443	448
<b>TOTAL</b>	<b>85 696</b>	<b>85 696</b>	<b>17 074</b>	<b>34 146</b>	<b>33 861</b>	<b>3 752</b>	<b>119 843</b>	<b>119 557</b>	<b>20 827</b>

Les deux années présentent les données sans la CVA (Credit Value Adjustment). Celle-ci représente 4,1 milliards d'euros d'encours pondérés (RWA) au 30 juin 2019 (contre 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

**TABLEAU 30 : EAD ET RWA SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (CCR8)**

(En M EUR)	30.06.2019		31.12.2018	
	EAD	RWA	EAD	RWA
<b>Expositions sur les CCP éligibles</b>	<b>41 291</b>	<b>1 677</b>	<b>40 233</b>	<b>1 702</b>
Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :				
■ Dérivés de gré à gré	21 504	431	20 325	413
■ Marchés dérivés organisés	1 833	37	2 493	50
■ Marchés dérivés organisés	18 265	365	16 362	334
Cessions temporaires de titres	859	17	964	19
Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduit a été approuvée	546	12	505	10
Dépôt de garantie initial séparé	10 601	0	7 007	0
Dépôt de garantie initial non séparé	5 538	111	9 273	185
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	3 648	1 135	3 628	1 103
Calcul alternatif d'exigences en fonds propres	0	0	0	13
<b>Expositions sur les CCP non éligibles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Expositions sur opérations auprès de CCP non éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont :				
■ Dérivés de gré à gré	0	0	0	0
■ Marchés dérivés organisés	0	0	0	0
■ Cessions temporaires de titres	0	0	0	0
Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	0	0	0	0
Dépôt de garantie initial séparé	0	0	0	0
Dépôt de garantie initial non séparé	0	0	0	0
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	0	0	0	0
Contributions aux fonds de garantie non financées	0	0	0	0

Retraitement effectué au 31.12.2018 afin d'ajouter la ligne "Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduit a été approuvée".

**TABLEAU 31 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DETENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (CCR5-A)**

(En M EUR)	30.06.2019				
	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	262 010	231 345	49 313	19 221	25 970
SFTs	816 215	287 714	622 083	516 779	45 424
Compensation multiproduits	14 695	51 297	72 454	18 479	2 679
<b>TOTAL</b>	<b>1 092 920</b>	<b>570 356</b>	<b>743 850</b>	<b>554 479</b>	<b>74 072</b>

(En M EUR)	31.12.2018				
	Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
Dérivés	214 776	186 648	45 200	17 062	24 589
SFTs	743 114	307 342	564 657	456 888	24 937
Compensation multiproduits	8 130	60 267	81 940	18 957	2 585
<b>TOTAL</b>	<b>966 020</b>	<b>554 257</b>	<b>691 797</b>	<b>492 907</b>	<b>52 111</b>

La notion d'exposition de crédit net présentée dans ce tableau diffère de celle d'EAD, dans la mesure où d'autres paramètres non inclus ici (haircuts réglementaires, add-ons...) peuvent intervenir dans le calcul de l'exposition réglementaire.

**TABLEAU 32 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (CCR5-B)**

<i>(En M EUR)</i>	<b>30.06.2019</b>			
	<b>Sûretés utilisées dans des contrats dérivés</b>		<b>Sûretés utilisées dans des SFT</b>	
	<b>Juste valeur des sûretés reçues</b>	<b>Juste valeur des sûretés données</b>	<b>Juste valeur des sûretés reçues</b>	<b>Juste valeur des sûretés données</b>
Liquidité	22 956	21 926	11 585	20 306
Banques/Agents	180	371	59 457	71 390
Contreparties Centrales	0	11 513	12 212	7 583
Organismes soutenus par un gouvernement / Organismes gouvernementaux	0	0	0	0
Fonds spéculatifs	0	0	2	92
Sociétés d'assurance et de garantie financière	1	26	1 025	2 283
Fonds Communs de Placement	218	0	260	631
Sociétés non financières	381	967	21 341	49 787
Caisses de retraite	0	0	0	7
Administrations centrales	5 063	2 799	249 983	288 155
Fonds Commun de Créances	0	0	0	206
Supranationales	0	0	2 425	1 801
Autres	0	0	9	572

<i>(En M EUR)</i>	<b>31.12.2018</b>			
	<b>Sûretés utilisées dans des contrats dérivés</b>		<b>Sûretés utilisées dans des SFT</b>	
	<b>Juste valeur des sûretés reçues</b>	<b>Juste valeur des sûretés données</b>	<b>Juste valeur des sûretés reçues</b>	<b>Juste valeur des sûretés données</b>
Liquidité	21 625	20 732	12 045	25 150
Banques/Agents	202	401	50 464	45 153
Contreparties Centrales	38	14 158	8 465	3 268
Organismes soutenus par un gouvernement / Organismes gouvernementaux	0	0	0	0
Fonds spéculatifs	0	0	3	90
Sociétés d'assurance et de garantie financière	1	4	923	2 141
Fonds Communs de Placement	279	0	192	768
Sociétés non financières	208	395	25 029	47 362
Caisses de retraite	0	0	0	35
Administrations centrales	6 085	2 248	235 789	255 050
Fonds Commun de Créances	0	0	0	361
Supranationales	0	0	1 841	1 110
Autres	0	0	0	402

**TABLEAU 33 : ÉVOLUTION DES RWA ET DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE IRB (CCR7)**

L'IMM est la méthode interne appliquée pour la détermination de l'exposition sur le risque de contrepartie. Les modèles bancaires utilisés sont soumis à la validation du régulateur.

L'application de ces modèles internes a un impact sur la méthode de calcul de l'EAD des opérations de marché mais également sur la méthode de calcul de la maturité bâloise.

(En M EUR)	RWA – IRB IMM	RWA – IRB hors IMM	RWA – Total IRB	Exigences en fonds propres – IRB IMM	Exigences en fonds propres – IRB hors IMM	Exigences en fonds propres – Total IRB
<b>RWA de fin de la période précédente (31.03.2019)</b>	<b>12 116</b>	<b>4 657</b>	<b>16 773</b>	<b>969</b>	<b>373</b>	<b>1 342</b>
Volume	(178)	(390)	(569)	(14)	(31)	(45)
Qualité des contreparties	(50)	(150)	(200)	(4)	(12)	(16)
Mise à jour des modèles			0	0	0	0
Méthodologie			0	0	0	0
Acquisitions et cessions	0	0	0	0	0	0
Change	(92)	(24)	(116)	(7)	(2)	(9)
Autre	278	(255)	24	22	(20)	2
<b>RWA de fin de la période de reporting (30.06.2019)</b>	<b>12 073</b>	<b>3 838</b>	<b>15 913</b>	<b>966</b>	<b>307</b>	<b>1 273</b>

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (Credit Value Adjustment) qui est de 3,9 milliards d'euros en méthode avancée.

# 4

## TITRISATION

### EXIGENCES EN FONDS PROPRES PRUDENTIELS

**TABLEAU 34 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION**

(En M EUR)	Valeur exposée au risque (EAD)				Exigences en fonds propres			
	Titrisation		Re-titrisation		Titrisation		Re-titrisation	
Pondération	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
6 à 10%	539	673	0	0	4	5	0	0
12 à 18%	315	277	0	0	3	3	0	0
20 à 35%	7	7	0	0	0	0	0	0
40 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0
100%	0	0	0	0	0	0	0	0
150 à 250%	0	0	0	0	0	0	0	0
> 250% et < 425%	0	0	0	0	0	0	0	0
> 425% et < 850%	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>MÉTHODE RBA</b>	<b>861</b>	<b>957</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Méthode IAA	21 080	21 885	0	0	140	147	0	0
Méthode de la formule réglementaire	374	337	0	0	6	6	0	0
1 250% / Déductions des fonds propres	10	5	0	0	10	5	0	0
<b>TOTAL APPROCHE IRB</b>	<b>22 325</b>	<b>23 184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>164</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pondération à 100%	0	0	0	0	0	0	0	0
Méthode fondée sur les notations externes	0	0	0	0	0	0	0	0
Méthode par transparence	23	40	0	0	8	15	0	0
<b>TOTAL APPROCHE STANDARD</b>	<b>23</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>	<b>22 348</b>	<b>23 224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>172</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**TABLEAU 35 : POSITIONS DE TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR PONDÉRATION**

(En M EUR)

Tranche de pondération du risque	30.06.2019			31.12.2018		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
6% - 10%	112	49	1,0	87	74	1,0
12% - 18%	64	0	1,0	26	0	0,3
20% - 35%	112	0	2,0	78	0	1,3
40% - 75%	39	0	2,0	11	0	0,7
100%	14	7	2,0	18	6	2,0
> 100% <= 250%	0	0	0,0	0	0	0,0
> 250% - <= 425%	5	1	2,0	1	0	0,3
> 425% <= 850%	1	0	1,0	0	0	0,0
1 250% / Déductions des fonds propres	0	0	0,0	0	0	0,0
<b>EAD FAISANT L'OBJET D'UNE PONDÉRATION</b>	<b>347</b>	<b>57</b>	<b>10,0</b>	<b>221</b>	<b>80</b>	<b>5,7</b>
Méthode de la formule réglementaire	0	0	0,0	0	0	0,0
Approche par transparence	0	0	0,0	0	0	0,0
Approche évaluation interne	0	0	0,0	0	0	0,0
<b>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE APRÈS DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES</b>	<b>347</b>	<b>57</b>	<b>10,0</b>	<b>221</b>	<b>80</b>	<b>5,7</b>
Positions déduites des fonds propres	6	0	6,0	10	0	9,9
<b>VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE AVANT DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES</b>	<b>353</b>	<b>57</b>	<b>16,0</b>	<b>230</b>	<b>80</b>	<b>15,5</b>

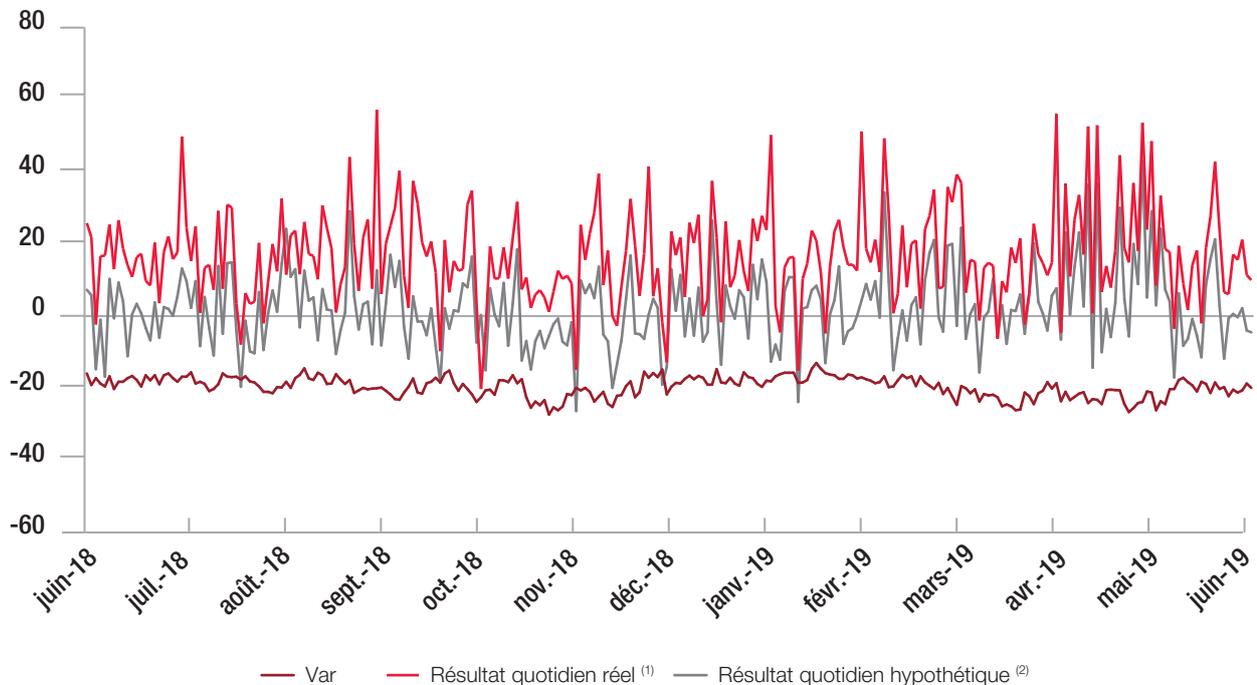
# 5

## LES RISQUES DU MARCHÉ

### 5.1 VALUE AT RISK 99% (VAR)

#### VAR (1 JOUR, 99%), RÉSULTAT QUOTIDIEN RÉEL ET RÉSULTAT QUOTIDIEN HYPOTHÉTIQUE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(30 JUIN 2019, EN M EUR)

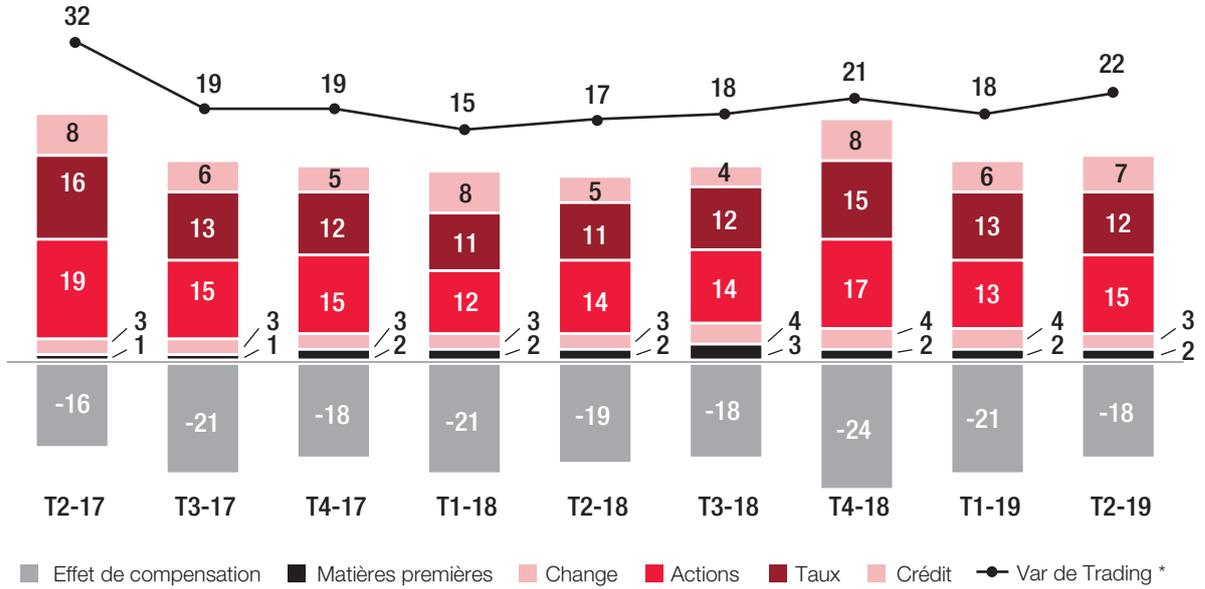


(1) Résultat quotidien utilisé pour le back-testing de la VaR contre la valeur effective du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value at Risk 99% » (VaR) à la page 163 du Pilier 3 2018.

(2) Résultat quotidien utilisé pour le back-testing de la VaR contre la valeur hypothétique du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value at Risk 99% » (VaR) à la page 163 du Pilier 3 2018

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING (1 JOUR, 99%) - ÉVOLUTION 2017-2018 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE

(EN M EUR)



## 5.2 EXIGENCE EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ

**TABLEAU 36 : RISQUES DE MARCHÉ EN APPROCHE STANDARD (MRI)**

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
	Encours pondérés (RWA)	Encours pondérés (RWA)	Exigences en fonds propres	Exigences en fonds propres
<b>Produits</b>	<b>1 463</b>	<b>2 373</b>	<b>117</b>	<b>190</b>
Risque de taux (général et spécifique)	193	413	15	33
Risque sur actions (général et spécifique)	0	136	0	11
Risque de change	1 269	1 790	102	143
Risque sur produits de base	0	34	0	3
<b>Options</b>	<b>128</b>	<b>71</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
Approche simplifiée	0	0	0	0
Méthode Delta-plus	0	0	0	0
Approche par scénario	0	0	0	0
<b>Titrisation (risque spécifique)</b>	<b>128</b>	<b>71</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 591</b>	<b>2 444</b>	<b>127</b>	<b>196</b>

La ligne Produits se réfère aux positions sur les produits non optionnels.

**TABLEAU 37 : RISQUES DE MARCHÉ EN APPROCHE MODÈLE INTERNE (MR2-A)**

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
	Encours pondérés (RWA)	Encours pondérés (RWA)	Exigences en fonds propres	Exigences en fonds propres
<b>1 VaR (maximum entre a et b)</b>	<b>3 009</b>	<b>3 365</b>	<b>241</b>	<b>269</b>
(a) VaR du jour précédent (article 365 (1) (VaRt-1))	861	732	69	59
(b) Moyenne des VaR quotidiennes (article 365 (1)) sur chacun des soixante jours ouvrables précédents (VaRavg) x facteur multiplicatif (mc) conformément à l'article 366)	3 009	3 365	241	269
<b>2 SVaR (maximum entre a et b)</b>	<b>7 678</b>	<b>11 771</b>	<b>614</b>	<b>942</b>
(a) Dernière SVaR (article 365 (2) (sVaRt-1))	2 936	3 693	235	295
(b) Moyenne des SVaR (article 365 (2)) pendant les soixante jours ouvrables précédents (sVaRavg) x facteur multiplicatif (ms) (article 366)	7 678	11 771	614	942
<b>3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (maximum entre a et b)</b>	<b>2 849</b>	<b>3 322</b>	<b>228</b>	<b>266</b>
(a) Valeur d'IRC la plus récente (Risque additionnel de défaut et de migration (IRC) section 3 calculée conformément à la section 3 articles 370/371)	2 784	3 322	223	266
(b) Moyenne des valeurs d'IRC au cours des 12 semaines précédentes	2 849	2 230	228	178
<b>4 Portefeuille de corrélation - CRM (maximum entre a, b et c)</b>	<b>2 466</b>	<b>2 799</b>	<b>197</b>	<b>224</b>
(a) Valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 377)	1 492	1 852	119	148
(b) Moyenne du risque du portefeuille de corrélation sur les 12 semaines précédentes	2 259	2 799	181	224
(c) 8% de l'exigence de fonds propres en méthode SA sur la valeur de risque la plus récente du portefeuille de corrélation (article 338 (4))	2 466	2 761	197	221
<b>5 TOTAL</b>	<b>16 001</b>	<b>21 257</b>	<b>1 280</b>	<b>1 701</b>

**TABLEAU 38 : VALEURS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (MR3)**

(En MEUR)	30.06.2019	31.12.2018
<b>VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	68	54
Maximum	84	86
Moyenne	69	56
Minimum	54	33
Fin de période	69	59
<b>Stressed VaR (10 jours, 99%)<sup>(1)</sup></b>		
Début de période	123	65
Maximum	213	395
Moyenne	142	128
Minimum	80	50
Fin de période	117	156
<b>Incremental Risk Charge (99,9%)</b>		
Début de période	147	263
Maximum	352	316
Moyenne	228	211
Minimum	147	116
Fin de période	319	266
<b>Comprehensive Risk capital charge (99,9%)</b>		
Début de période	174	213
Maximum	211	310
Moyenne	181	237
Minimum	147	165
Fin de période	147	221
Floor (méthode de mesure standard)	197	221

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences en fonds propres sont déterminées par modèle interne.

**TABLEAU 39 : VARIATION DU RWA RISQUES DE MARCHÉ EN APPROCHE MODÈLE INTERNE (MR2-B)**

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences en fonds propres
<b>RWA à la fin de la période précédente (31.03.2019)</b>	<b>2 668</b>	<b>6 765</b>	<b>2 710</b>	<b>2 527</b>	<b>0</b>	<b>14 670</b>	<b>1 174</b>
Ajustement réglementaire	1 918	3 357	950	0	0	6 225	498
RWA fin de journée de la période précédente	750	3 408	1 760	2 527	0	8 445	676
Changement dans les niveaux de risque	346	916	139	(62)	0	1 339	107
Mises à jour/changements dans les modèles	0	0	0	0	0	0	0
Méthodologie et politique	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions et cessions	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements sur le change	(5)	(4)	0	0	0	(9)	(1)
Autre	0	0	0	0	0	0	0
RWA fin de journée de la période	861	2 936	2 784	1 492	0	8 072	646
Ajustement réglementaire	2 148	4 742	65	973	0	7 928	634
<b>RWA à la fin de la période (30.06.2019)</b>	<b>3 009</b>	<b>7 678</b>	<b>2 849</b>	<b>2 466</b>	<b>0</b>	<b>16 001</b>	<b>1 280</b>

Les effets sont définis comme suit :

- changements dans les niveaux de risque : évolutions liées au changement de positions ;
- mises à jour/changements dans les modèles : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;

- méthodologie et politique : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes-métiers ;
- mouvements sur le change : évolutions découlant de la fluctuation des devises ;
- autre : cette catégorie est utilisée pour capter les changements qui ne sont pas applicables aux autres catégories.



# 6

## LES RISQUES OPÉRATIONNELS

### 6.1 EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque opérationnel sont déterminées essentiellement en approche par modèle interne (95% en 2019 et 94% en 2018).

Le montant d'actifs pondérés sur le périmètre AMA est en légère hausse (+774 MEUR soit 1,6%) reflétant l'évolution du profil de risque opérationnel du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les encours pondérés du Groupe et les exigences en fonds correspondantes au 30 Juin 2019.

**TABLEAU 40 : ENCOURS PONDÉRÉS ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS**

	30.06.2019				31.12.2018			
	Encours pondérés en modèle standard	Encours pondérés en modèle interne (AMA)	Total des encours pondérés	Exigences en fonds propres	Encours pondérés en modèle standard	Encours pondérés en modèle interne (AMA)	Total des encours pondérés	Exigences en fonds propres
<i>(En M EUR)</i>								
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	207	32 804	33 011	2 641	289	32 804	33 093	2 647
Hors Pôles	357	3 138	3 495	280	275	3 138	3 413	273
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	1 920	5 376	7 296	584	2 284	5 376	7 659	613
Banque de détail en France	26	5 432	5 458	437	23	5 432	5 455	436
<b>TOTAL</b>	<b>2 511</b>	<b>46 749</b>	<b>49 260</b>	<b>3 941</b>	<b>2 872</b>	<b>46 749</b>	<b>49 621</b>	<b>3 970</b>



# 7

## LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

**TABLEAU 41 : SENSIBILITÉ DE VALEUR DU GROUPE À UNE VARIATION DE TAUX DE +10PB**

(En M EUR)	TOTAL
<b>Montant de la sensibilité (31.03.2019)</b>	<b>55</b>
Montant de la sensibilité (31.12.2018)	29

La sensibilité aux variations de taux du Groupe au 31 mars 2019 est de +55 millions d'euros.

**TABLEAU 42 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE**

Au 31 mars 2019, la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe aux variations des taux d'intérêt, sur les douze prochains mois est la suivante :

(En M EUR)	31.03.2019	31.12.2018
Hausse parallèle des taux de 200 pb	917	845
Baisse parallèle des taux de 200 pb*	(253)	(230)
Aplatissement	548	584
Pentification	1	20

\*avec floor à 0%



# 8

## LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

### 8.1 ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (ENCUMBERED ASSETS)

TABLEAU 43 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS

(En M EUR)	30.06.2019 <sup>(1)</sup>							
	Valeur comptable des actifs grevés	dont EHQLA et HQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont EHQLA et HQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont EHQLA et HQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont EHQLA et HQLA
Actifs de l'établissement déclarant	162 998	52 144			1 038 029	141 715		
Instruments de capitaux propres	31 119	21 073			35 899	8 800		
Titres de créance	35 682	31 407	35 682	31 407	61 408	43 896	61 408	43 896
Autres actifs	96 664	0			943 486	91 693		

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la valeur moyenne des 4 derniers trimestres.

TABLEAU 44 : SÛRETÉS REÇUES

(En M EUR)	30.06.2019 <sup>(1)</sup>			
	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	dont EHQLA et HQLA	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	Non grevé dont EHQLA et HQLA
<b>Sûretés reçues par l'établissement déclarant</b>	<b>373 559</b>	<b>334 109</b>	<b>78 767</b>	<b>59 044</b>
Instruments de capitaux propres	61 950	45 198	11 171	6 722
Titres de créance	311 609	288 399	66 703	51 208
Autres sûretés reçues				
<b>Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>0</b>

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la valeur moyenne des 4 derniers trimestres.

TABLEAU 45 : SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2019 <sup>(1)</sup>	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	344 920	372 927

(1) Les valeurs du tableau sont calculées comme la valeur moyenne des 4 derniers trimestres.

## 8.2 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

TABLEAU 46 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

(En Md EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	85	82
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	82	73
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	21	17
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>172</b>

## 8.3 RATIOS RÉGLEMENTAIRES

### RATIO LCR

Le Groupe gère son risque de liquidité au moyen du LCR et des impasses de liquidité, sous stress et en conditions normales d'activité, en cumul (toutes devises confondues) et par devises. Et ce, en s'assurant à tout moment de la transférabilité de la liquidité entre les

principales devises. Depuis la mise en place de la contrainte réglementaire européenne LCR en octobre 2015, le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : à 145% fin juin 2019 contre 129% à fin 2018.

TABLEAU 47 : RATIO LCR (EU-LIQ1)

Portée de la consolidation (Groupe)

(En Md EUR)

Trimestre se terminant le	Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	30.09.2018	31.12.2018	31.03.2019	30.06.2019
Coussin de liquidité*	148,2	148,0	148,7	153,7
Total des sorties nettes de trésorerie*	117,7	117,4	115,7	116,6
Ratio de couverture des besoins de liquidité* (%)	126%	126%	129%	132%

\* Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois).

## 8.4 BILAN ÉCHÉANCÉ

TABLEAU 48 : BILAN ÉCHÉANCÉ

### PASSIFS FINANCIERS

30.06.2019						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		7 740	0	0	0	7 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1	204 406	15 596	15 211	17 019	252 232
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	66 592	18 824	14 796	1 057	101 269
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	367 307	21 962	15 247	8 425	412 941
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	32 071	30 501	51 535	13 169	127 276
Dettes subordonnées	Note 3.9	298	151	2 639	11 477	14 565

31.12.2018						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Banques centrales		5 721	0	0	0	5 721
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1	201 740	14 444	8 909	11 044	236 137
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	26 897	26 560	20 135	21 114	94 706
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	337 374	36 027	22 013	21 404	416 818
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	26 034	25 017	37 347	27 941	116 339
Dettes subordonnées	Note 3.9	355	2	52	12 905	13 314

NB. Les données sont présentées hors intérêts prévisionnels et hors dérivés. Ne sont donc pas échancés l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et les intérêts courus au 30 Juin 2019.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous.

### ACTIFS FINANCIERS

30.06.2019						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		97 293	642	1 034	510	99 479
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	270 135	4 826	0	0	274 961
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 536	1 347	0	241	53 124
Titre au coût amorti	Note 3.5	5 929	2 824	3 088	310	12 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	58 932	1 223	7 531	2 487	70 173
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	139 611	48 817	135 242	82 325	405 995
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	2 730	6 562	18 119	4 845	32 256

31.12.2018						
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Caisse et banques centrales		93 309	733	1 597	946	96 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	240 543	2 024	0	0	242 567
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	48 738	998	0	290	50 026
Titre au coût amorti	Note 3.5	6 189	1 708	3 392	737	12 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	48 248	2 618	4 614	5 108	60 588
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	98 379	63 874	178 414	74 983	415 650
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	2 605	6 355	17 760	4 859	31 579

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale le conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle) :
  - positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable Niveau 1) : échéance inférieure à trois mois,
  - positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable Niveau 2) : échéance inférieure à trois mois,

- positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (Niveau 3) : fourchette d'échéance comprise entre trois mois et un an.

2. actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

- les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois,
- les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (Niveau 2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an,
- enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment), ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y afférant sont les suivantes :

**AUTRES PASSIFS**

<b>30.06.2019</b>							
<i>(En M EUR)</i>	<b>Note aux états financiers consolidés</b>	<b>Non échéancé</b>	<b>0-3 mois</b>	<b>3 mois-1 an</b>	<b>1-5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs d'impôts	Note 6.3	0	0	825	0	412	1 237
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 563	0	0	0	0	7 563
Autres passifs	Note 4.4	0	82 620	0	0	0	82 620
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	0	0	7 070	0	0	7 070
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	0	16 221	9 061	36 133	77 162	138 577
Provisions	Note 8.3	4 575	0	0	0	0	4 575
Capitaux propres		67 219	0	0	0	0	67 219

<b>31.12.2018</b>							
<i>(En M EUR)</i>	<b>Note aux états financiers consolidés</b>	<b>Non échéancé</b>	<b>0-3 mois</b>	<b>3 mois-1 an</b>	<b>1-5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs d'impôts	Note 6.3	0	0	771	0	386	1 157
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 257	0	0	0	0	5 257
Autres passifs	Note 4.4	0	76 629	0	0	0	76 629
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	0	0	10 454	0	0	10 454
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 4.3	0	12 317	8 891	35 102	73 233	129 543
Provisions	Note 8.3	4 605	0	0	0	0	4 605
Capitaux propres		65 809	0	0	0	0	65 809

## AUTRES ACTIFS

30.06.2019							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		69	0	0	0	0	69
Autres actifs	Note 4.4	0	70 361	0	0	0	70 361
Actifs d'impôts	Note 6	5 475	0	0	0	0	5 475
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0	0	0	243	243
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	0	0	0	0	28 986	28 986
Écarts d'acquisition	Note 2.2	0	0	0	0	4 649	4 649
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	0	3 364	5 644	0	0	9 008
Placements des activités d'assurances		0	37 952	6 992	32 744	80 219	157 907

31.12.2018							
(En M EUR)	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		338	0	0	0	0	338
Autres actifs	Note 4.4	0	67 446	0	0	0	67 446
Actifs d'impôts	Note 6	5 819	0	0	0	0	5 819
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0	0	0	249	249
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4	0	0	0	0	26 751	26 751
Écarts d'acquisition	Note 2.2	0	0	0	0	4 652	4 652
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5	0	1	13 496	2	3	13 502
Placements des activités d'assurances		0	29 743	6 569	31 189	79 267	146 768

- Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
- Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
- Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe.
- Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
- Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

# 9

## ANNEXES

### 9.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Titre	Page Pilier 3 2018	Page Pilier 30.06.2019	Références réglementaires et Pilier 3 révisé EBA
2	1	Différence entre périmètre comptable et périmètre prudentiel	45	13	
2	2	Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel	46	14	
2	3	Entités exclues du périmètre prudentiel	50	16	
2	4	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4 non phasés	53	17	
2	5	Déductions et retraitements prudentiels CET1 au titre de CRR/CRD4	54	18	
2	6	Exigences en fonds propres et encours pondérés du groupe	55	19	OV1
2	7	Ventilation par pilier des encours pondérés (RWA) par type de risque	55	20	
2	8	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition levier	57	21	
2	9	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	63	21	LRSUM
2	10	Ratio de levier – déclaration commune	64	22	LRCOM
2	11	Ratio de levier – ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	65	23	LRSPL
2	12	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	65	23	INS1
2	13	Calcul du ratio TLAC		24	
2	14	Exigences au titre du coussin contracyclique	66	24	CCYB2
3	15	Couverture des engagements provisionnables	95	28	
3	16	Catégories d'exposition	96	29	
3	17	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit global par méthode et catégorie d'exposition	97	30	
3	18	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit de la clientèle de détail par méthode et catégorie d'exposition	98	31	
3	19	EAD par zone géographique et principaux pays par catégorie d'exposition	101	32	
3	20	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition	106	34	
3	21	Évolution des RWA et des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit en approche IRB	131	34	CR8
3	22	Encours provisionnable par portefeuille bâlois	93	35	
3	23	Encours provisionnable par zone géographique	93	35	
3	24	Encours provisionnable par note	94	36	

Chapitre	N° tableau Pilier 3	Titre	Page Pilier 3 2018	Page Pilier 30.06.2019	Références réglementaires et Pilier 3 révisé EBA
3	25	Encours provisionnable par secteur	133	37	
3	26	Répartition des provisions et dépréciations par secteur	134	37	
3	27	Dépréciations et provisions pour risque de crédit par portefeuille bâlois	94	38	
3	28	Dépréciations et provisions pour risque de crédit par zone géographique	94	38	
3	29	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par méthode et catégorie d'exposition	135	39	
3	30	EAD et RWA sur les contreparties centrales (CCP)	141	40	CCR8
3	31	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	142	40	CCR5-A
3	32	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	142	41	CCR5-B
3	33	Évolution des RWA et des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie en approche IRB	143	42	CCR7
4	34	Positions de titrisation conservées ou acquises dans le portefeuille bancaire par approche et par pondération	157	43	
4	35	Positions de titrisations conservées ou acquises dans le portefeuille de négociation par pondération	158	44	
5	36	Risques de marché en approche standard	173	47	MR1
5	37	Risques de marché en approche modèle interne	173	47	MR2-A
5	38	Valeurs dans le portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes	174	48	MR3
5	39	Variation du rwa risques de marché en approche modèle interne	175	49	MR2-B
6	40	Encours pondérés et exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels	183	51	
7	41	Ventilation par maturité de la sensibilité à une variation des taux de +10bps	188	53	
7	42	Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe	188	53	
8	43	Actifs grevés et actifs non grevés	196	55	AE-ASS
8	44	Sûretés reçues	197	55	AE-COL
8	45	Sources des charges grevant les actifs	197	56	AE-SOU
8	46	Réserve de liquidité	198	56	
8	47	Ratio LCR – informations quantitatives en matière de ratio de liquidité de court terme	199	56	EU-LIQ1
8	48	Bilan échéancé	200	57	







